

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 13 mai 2015, Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à l'occasion de la réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage. Il sait que les membres se sont mis au travail tôt et il compte faire avancer les choses rapidement, car certains ont d'autres engagements et doivent quitter au début de l'après-midi. Il transmet les excuses de Mme Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs de l'AMA, qui ne peut être présente à cette réunion, mais qui a participé la veille à la réunion du Comité exécutif par téléconférence. En ce qui concerne les autorités publiques, il transmet les excuses des représentants de l'Éthiopie et du Gabon. Il fait un tour de table sans suivre un ordre particulier, un plan lui permettant de voir où chaque participant se trouve. Il commence par souhaiter la bienvenue à M. Jonathan Coleman, représentant l'Océanie, à M. Godkin, représentant l'Australie, à M. Jiang, représentant la Chine, à M. Boileau, représentant M. Gosal du Canada, à M. Tamashiro, représentant le CONSUDE, et à M. Diaz, représentant Porto Rico, et il se réjouit de la présence de son ami M. Nicholson. M. Vaso est présent en tant qu'observateur mais est associé à la FIFA et M. Kang est présent en tant qu'observateur pour la République de Corée. Il souhaite la bienvenue à Mme Widvey, de la Norvège, membre du Comité exécutif, à titre de représentante de l'Europe. Le professeur Henrique de Rose représente l'ACNO en tant qu'observateur. Un nouveau membre, M. Pigozzi, provient de l'ACNO, M. Olopeng est un nouveau membre représentant le Botswana, M. Attard représente Malte, le D^r Budgett représente M. Baumann, Secrétaire général de la FIBA, M. Matteo Vallini représente M. Kasper et M. Shirama représente le ministre japonais.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; le Rév. Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; M. Toni Pascual, président, Comité antidopage du CIP; M. Martin Vaso, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; le Dr Budgett, représentant M. Patrick Baumann, membre du CIO, Secrétaire général de la FIBA; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président, Comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Richard Pound, membre du CIO; Mme Rania Elwani, représentant l'ACNO; M. Fabio Pigozzi, président, Fédération internationale de médecine du sport; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président, Commission médicale de l'OSP; M. Andrey Kryukov, membre exécutif du Conseil, Comité national olympique du Kazakhstan; M. Ryan, représentant le Dr Tamás Aján, membre du CIO, président de l'IWF; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ITF; M. Vallini, représentant M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Mme Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Nicholson, représentant Mme Kirsty Coventry, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Romain Schneider, ministre des Sports, Luxembourg; M. Attard, représentant M. Chris Agius, secrétaire d'État à la recherche, à l'innovation, à la jeunesse et aux sports, République de Malte; M. Philippe Muyters, ministre flamand des Finances, du Budget, de l'Emploi, de l'Aménagement du Territoire et des Sports; Mme Markovic, représentant

Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Pavel Kolobkov, vice-ministre aux Sports, Fédération russe; M. Thapelo Olopeng, ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Botswana; M. Michael K. Gottlieb, directeur des programmes nationaux, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de la lutte contre la drogue, Bureau exécutif du Président, États-Unis; M. Tamashiro, représentant Mme Natalia Riffo, présidente, CONSUDE; M. Diaz, représentant M. Ramón Orta Rodríguez, président de CONCECADE; M. Shirama, représentant M. Hideki Niwa, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT), Japon; M. Kang, représentant M. Chong Kim, vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme, République de Corée; le Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président, Comité antidopage d'Arabie saoudite; M. Jiang Zhixue, représentant M. Xiao Tian, vice-ministre, Administration générale d'État pour le Sport, Chine; M. Godkin, représentant Mme Sussan Ley, ministre du Sport, Australie; M. Jonathan Coleman, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Boileau, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; Mme Valérie Fourneyron, présidente, Comité Santé, médecine et recherche, députée, Assemblée nationale, France; M. Edwin Moses, président, Comité Éducation; M. René Bouchard, président, comité de révision en matière de conformité; M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et développement des programmes, AMA; Mme Catherine MacLean, directrice, Communications, AMA; le Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Olivier Niggli, Directeur des opérations et Avocat général, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; M Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales, AMA; et M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Yeowon Kang, Shin Asakawa, Tatsuya Sugai, Ayako Ito, Yaya Yamamoto, Valérie Amant, Alexandre Husting, Christian Thill, William Hybl, Jordan Miranda, Peter Maiurro, Magdolna Trombitas, Pedro de Oliveira Ramos, Vagner Vargas, Joseph de Pencier, Kenny Lee, Falcon Sedimo, Lucielen Barbosa, George Hilton, Marco Klein, An Vermeersch, Kari Tolliko, Rune Andersen, Kjersti Aastad, Eva Bruusgaard, Marit Wiig, Bruno Hildebrand, Joe Van Ryn, Chen Zhiyu, Sergey Khrychikov, Natalia Zhelanova, Oliver Thurston, Harold Adams et Graeme Steel

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils croient être en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Le cas échéant, il leur demande de les déclarer. En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, la réunion peut se poursuivre.

2. Procès-verbal de la réunion précédente tenue le 16 novembre 2014 à Paris

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation, qui s'est tenue à l'Assemblée nationale, à Paris, le 16 novembre 2014. Il demande aux membres s'ils ont des commentaires à formuler. Le procès-verbal a été diffusé et il n'est au courant d'aucun sujet particulier porté à l'attention de la direction de l'AMA. En l'absence de commentaires, il leur demande s'il peut approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions tenues à cette occasion. Il déclare ensuite le procès-verbal approuvé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 16 novembre 2014 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres au sujet de certaines questions soulevées depuis la rédaction de son dernier rapport. À l'heure actuelle, 177 pays ont ratifié la Convention de l'UNESCO; quatre autres sont en voie de la ratifier, et attendent l'approbation juridique des documents ou leur acheminement à Paris, soit le Honduras, les Îles Salomon, Djibouti et Kiribati. Les États membres doivent noter que la Conférence des Parties de l'UNESCO, qui sera présidée par le D^r Saleh Konbaz, d'Arabie Saoudite, membre du Conseil de fondation, se tiendra à Paris les 29 et 30 octobre. Cette rencontre est importante pour les gouvernements et pour l'UNESCO, car les membres seront informés à cette occasion des progrès réalisés par les gouvernements relativement à la Convention; d'autres questions liées aux politiques seront également abordées. Même si la rencontre n'est pas organisée par l'AMA, l'Agence a collaboré très activement avec les responsables de l'UNESCO pour faire en sorte que l'ordre du jour soit intéressant et donne des résultats fructueux. Il a donc hâte de voir comment les choses vont se dérouler.

Un nouveau secrétaire général a été nommé à Interpol. Le mandat de M. Ron Noble a pris fin et l'AMA a profité de l'occasion pour organiser une rencontre entre le nouveau secrétaire général et le président de l'AMA au sujet du protocole d'entente entre les deux organisations et des moyens de renforcer leur interaction. Avec l'aide et les encouragements de l'AMA, Interpol a lancé la semaine dernière une alerte au sujet d'un complément alimentaire dangereux, communément appelé DNP, qui a entraîné deux décès dans la communauté des sportifs, un au Royaume-Uni et l'autre en France. Ce produit non réglementé, dont l'utilisation est courante et même encouragée par certains dans le milieu du culturisme, est très dangereux et létal, et l'AMA avertit les sportifs de l'éviter.

Le développement des ONAD relève de la responsabilité de M. Koehler et une liste des pays dont les ONAD obtiennent de l'aide ou en ont besoin figure dans son rapport. Deux pays ont retenu son attention au cours de la dernière année. Le premier est le Brésil et il dit que le Comité exécutif a eu une rencontre très fructueuse avec le ministre brésilien (qui est présent à titre d'observateur) et son équipe. Les lois et les règles faisant en sorte que l'ONAD du Brésil soit pleinement opérationnelle seront en place en juin; celle-ci pourra donc réaliser le programme de contrôles requis dans le cadre des manifestations menant aux Jeux olympiques l'année prochaine.

Le deuxième pays ayant retenu son attention est le Kenya. Une progression considérable a été réalisée depuis 18 mois; l'AMA était alors très insatisfaite de l'absence de progrès et du fait que, comme le démontraient des reportages effectués dans ce pays, les substances interdites étaient facilement accessibles auprès de pharmacies ou même de médecins. Le gouvernement a pris des mesures; la fédération nationale d'athlétisme (la plus importante organisation sportive du pays) s'est jointe à l'effort et l'AMA a fait avancer le dossier. L'information recueillie concernait davantage l'entourage général des sportifs plutôt que les sportifs eux-mêmes. Il espère que les responsables kényans l'utiliseront intelligemment et adéquatement.

Il fait état de la situation au sein de l'équipe de direction et dit que l'AMA a pratiquement effectué toutes les embauches nécessaires et approuvées pour répondre à la charge de travail accrue entraînée par les règles révisées. M^{me} Catherine McLean, nouvelle directrice, Communications, s'adressera aux membres plus tard. D'autres membres se sont ajoutés à l'équipe, à Montréal et à Lausanne.

Il présente les activités prioritaires pour 2015; 75 % d'entre elles sont rendues nécessaires par la constitution de l'AMA et le Code : la direction de l'AMA doit réaliser un certain nombre d'activités annuelles en plus de celles que le Comité exécutif et le Conseil de fondation lui demandent de mener ou qu'elle juge bon de mettre en œuvre de sa propre initiative. Elles sont présentées dans le rapport. Ainsi, l'une des priorités de l'AMA est d'aider les signataires à se doter de règles très rigoureuses, mais aussi à les mettre en pratique adéquatement. La direction fait aussi progresser de manière appropriée le

projet du Passeport biologique de l'athlète, lequel doit prendre de l'ampleur, même s'il ne constitue pas encore un volet obligatoire des programmes antidopage. La direction est restée fidèle à sa priorité numéro un : faire entendre la voix des sportifs propres. Elle se penche aussi sur la question de la qualité des analyses dans les laboratoires, car on demande souvent à l'AMA si elle a l'assurance que les analyses des échantillons sont effectuées avec le même souci de qualité, une assurance que peut donner l'équipe scientifique.

L'AMA a entrepris les tâches de collecte, de stockage et de partage de l'information exigées dans le Code et a déjà mis en place un programme de formation à Lausanne. L'Agence poursuivra dans cette voie et verra comment les enquêtes peuvent et doivent être effectuées dans les différentes parties du monde.

Autre dossier prioritaire, l'amélioration d'ADAMS. Les membres verront un segment de ce qui a été appelé ADAMS 2016, mais qui est maintenant appelé le nouveau système ADAMS et qui sera lancé l'année prochaine. L'AMA améliorera également la version actuelle.

L'AMA a également pour priorité que la Conférence des Parties de l'UNESCO soit un succès pour les gouvernements participants.

Concernant le fonds de recherche spécial, les membres qui étaient présents en novembre se rappelleront que les gouvernements avaient pris des engagements, lesquels ont été acceptés depuis par le CIO. Le montant total des engagements s'établit à 5,9 millions de dollars US, compte tenu des fluctuations du change. L'AMA, qui s'attend donc à recevoir un montant équivalent du CIO, a reçu près de 4,5 millions de dollars des gouvernements à ce jour et un financement de contrepartie de 1,6 million de dollars du CIO. Combinées au prochain versement du CIO, ces sommes assureront à l'AMA un financement très intéressant pour la recherche. Le fonds spécial n'est pas comptabilisé dans le budget annuel de l'AMA et fait l'objet d'un compte séparé; il sert à l'innovation en recherche pour les sciences appliquées et sociales.

Au sujet des ligues majeures, l'AMA a conclu une entente avec le Partnership for Clean Competition (PCC), organisme créé aux États-Unis regroupant la Ligue nationale de football (NFL), la Ligue majeure de baseball (MLB), l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) et le Comité olympique des États-Unis (USOC), qui s'est engagé à hauteur de 6 millions de dollars à l'égard du fonds de recherche spécial. Le CIO a déterminé qu'une tranche de 1,5 million de dollars de ce montant provient des gouvernements. Quant à la tranche restante de 4,5 millions de dollars, le PCC a convenu de travailler avec l'AMA pour veiller à ce que l'argent soit affecté à des projets pertinents; l'AMA siègera au comité des subventions pour assurer la liaison.

La MLB est demeurée proactive et a continué de rapprocher son programme du Code; ses responsables ont fait appel à l'AMA en vue de la tenue de plusieurs manifestations à New York. Le directeur général est très heureux de la collaboration qui s'est installée et des progrès qui ont été réalisés.

L'AMA fait équipe avec la Ligue nationale de hockey (LNH) en lien avec le programme qui sera mis en place lors de la Coupe du monde de hockey qui se tiendra à Toronto en 2016. L'AMA doit collaborer davantage avec la LNH en vue de l'élaboration de son programme antidopage. Même chose avec la NFL, qui a implanté un programme de contrôles de l'hormone de croissance humaine et apporté d'autres changements. Il espère cependant qu'il y aura un rapprochement avec le Code. Rien n'oblige les ligues majeures à devenir des signataires du Code. Ce sont des organisations privées qui ne bénéficient d'aucun financement public et les sports en question ne sont pas des disciplines olympiques. L'AMA a pour tâche d'utiliser son pouvoir de persuasion pour les amener à participer à son programme antidopage de niveau or. Une rencontre est attendue avec la NBA (National Boxing Association), la Fédération internationale de boxe amateur (FIBA) ayant joué un rôle utile à cet égard. Il note qu'il y a eu quelques difficultés avec la Professional Golf Association (PGA) en raison de différences importantes entre son programme et le Code. Même si elle n'était pas en cause, l'AMA a

été affectée par un litige entre la PGA et l'un de ses membres; elle a été entraînée dans le dossier et a dû y consacrer des sommes importantes. M. Niggli en parlera dans son rapport. Parmi les ligues professionnelles pressenties, il mentionne la Ligue canadienne de football (LCF). L'AMA a eu des contacts avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) pour essayer d'aider la LCF à mettre en place un programme de contrôles plus proche du Code.

Son rapport contient une liste de projets de collaboration avec les signataires pour les aider à mettre au point des programmes antidopage. Antidopage Norvège organise une conférence sur la gestion des résultats à Oslo à la fin août, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'AMA. L'organisation a également contribué à l'élaboration d'un programme national en Turquie et l'AMA s'est jointe à un autre accord tripartite pour aider ce pays à établir correctement sa propre ONAD.

La dernière initiative dont il souhaite parler est la rencontre convoquée par M. Donzé à Lausanne à la fin mars. Les fédérations internationales (FI) et les ONAD ont discuté de la façon dont elles pouvaient collaborer et apporter des réponses à certaines des questions soulevées par M. Ricci Bitti pratiquement à toutes les réunions des quatre ou cinq dernières années. L'AMA fait donc les pas nécessaires pour rapprocher les deux groupes.

Il dépose un document au sujet des fédérations nationales (FN), car il veut être certain que les membres ont été mis au courant d'une question d'envergure nationale. Au cours des dernières années, plusieurs décisions prises à l'échelle nationale ont fait l'objet d'appels et l'AMA a constaté que, dans certains cas, les règles de la FN n'étaient pas conformes au Code et, dans d'autres cas, à celles de la FI mère. L'AMA a proposé aux FI qu'elles insèrent une clause indiquant que les FN membres doivent établir des règles antidopage conformes et qu'elles soient réputées les mettre en application à moins qu'une entente prévoyant d'autres règles ait été conclue avec la FI mère. C'est la voie que suivent déjà certaines FI. Il a en été question la veille à la réunion du Comité exécutif et la direction de l'AMA ira de l'avant et préparera des documents de consultation avec les FI pour voir comment cette démarche peut être mise en œuvre de façon appropriée.

Un addenda porte sur la question soulevée par M. Pound en novembre et les recommandations faites par le groupe de travail sur la conformité. Chacune des recommandations a été examinée par la direction de l'AMA et le dossier a été transmis au comité de révision indépendant en matière de conformité en vue de la mise en œuvre et d'un traitement approprié.

Il souhaite également informer les membres des questions discutées et approuvées la veille lors de la réunion du Comité exécutif. Ainsi, le Comité a approuvé l'octroi de deux bourses de recherche en sciences sociales totalisant 155 000 \$ US. Il a aussi approuvé une recommandation visant l'affectation de un million de dollars provenant du nouveau fonds de recherche spécial à des projets de recherche scientifique, ainsi que la demande de candidature du laboratoire de l'université du Chili, à Santiago. Cette première étape vers l'accréditation est essentielle, car l'Amérique du Sud a réellement besoin d'un autre laboratoire.

Le Comité exécutif a accordé la réaccréditation au laboratoire LBCE à Rio de Janeiro, au Brésil, et au laboratoire TDKM à Ankara, en Turquie, qui ont apporté les correctifs nécessaires. L'AMA est très heureuse d'accueillir à nouveau ces laboratoires, qui avaient perdu leur accréditation il y a quelques années.

Enfin, le Comité exécutif a approuvé quatre documents techniques pour les laboratoires. Sans entrer dans les détails, il explique que le premier porte sur les critères minimaux pour la spectrométrie de masse, le deuxième sur les niveaux minimaux pour la détection et l'identification des substances sans seuil, le troisième sur la nandrolone et le quatrième sur l'hormone de croissance et le processus de détection de l'isoforme. Ces documents prennent effet le 1^{er} septembre 2015.

C'est ce qui met fin à son rapport sur les questions abordées lors de la réunion du Comité exécutif de la veille.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des observations ou des commentaires au sujet du rapport du directeur général.

M^{ME} BOKEL souhaite informer les membres au sujet du Tribunal arbitral du sport (TAS). Elle dit qu'une lettre a été envoyée aux commissions des sportifs des CNO et aux FI indiquant que, compte tenu du fait que ces commissions font partie intégrante du milieu sportif, elles pourraient être autorisées à désigner des arbitres sur les listes du TAS. En tant que représentantes des sportifs, elles estiment que c'est une excellente initiative du TAS.

M. POUND demande si des plans ou des programmes ont été mis en place pour contrer une bonne partie de la pseudoscience qui entoure le Passeport biologique de l'athlète, le microdosage et d'autres sujets. Il sait que l'AMA n'essaie pas de convaincre les journalistes qu'elle fonde ses travaux sur des données solides, mais elle devrait trouver une façon de démentir ces faussetés pour que, lorsqu'un cas est soumis au TAS, les éléments pseudoscientifiques aient déjà été discrédités. Il dit que c'est là que les décisions doivent se prendre.

Il est tout à fait d'accord pour qu'un million de dollars soit réservé pour la recherche en sciences sociales, mais avant de dépenser cet argent, l'AMA doit avoir une idée précise des domaines de recherche dans lesquels il sera investi.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Howman pour son rapport d'activités. Au sujet de la convention de l'UNESCO, le Mouvement olympique espère voir des résultats et des mesures tangibles, en particulier concernant le projet de politique de l'UNESCO.

M. RICCI BITTI remercie M. Howman et souligne l'étendue de son rapport et sa persévérance; il se réjouit de la tenue des réunions entre les FI et les ONAD; cette collaboration est essentielle au développement d'un système antidopage efficace et il remercie M. Howman de transmettre ce message et M. Donzé d'avoir organisé cette rencontre fructueuse.

Il reprend les propos de M. Pound d'un point de vue peut-être un peu plus financier. Il est d'accord avec la somme octroyée, mais pense que l'AMA a besoin de plus d'information, puis d'un cadre bien établi. Les sciences sociales représentent sans contredit un volet important de la recherche, mais il faudra attendre que l'AMA ait une idée plus précise de ce qu'elle veut faire avant de prendre des décisions.

Il a une question au sujet du cas Pechstein. Le Mouvement sportif estime que ce cas constitue une menace importante pour le système d'arbitrage actuel et il veut savoir si le service des Affaires juridiques a relevé d'autres cas s'y rapportant, ce qui serait très dangereux.

M. ESTANGUET note que les sportifs se réjouissent de l'amélioration de la situation au Kenya. La collaboration entre les OAD et les partenaires en vue de résoudre les problèmes au bénéfice des sportifs propres est une très bonne chose, mais il reste des endroits dans le monde où la lutte contre le dopage est menacée. Les nouvelles allégations et informations inquiètent les sportifs, et ils veulent savoir comment l'information sera partagée avec les autres OAD. Il recommande la transparence et des mesures rapides et énergiques pour résoudre le problème et montrer aux sportifs que l'AMA les protège et renforcer ainsi leur confiance à son égard. Les sportifs en parlent depuis longtemps et l'AMA doit montrer clairement qu'elle accélère la cadence.

M^{ME} MARKOVIC remercie le directeur général pour son rapport exhaustif et dit que les gouvernements européens ont abordé la question des projets de recherche en sciences sociales. Elle partage les préoccupations exprimées par MM. Pound et Ricci Bitti.

M. TAMASHIRO informe le Conseil de fondation qu'il est le représentant du Pérou. Il fait mention des décisions prises par l'AMA et le bureau régional en vue de renforcer le travail effectué en Amérique du Sud. Il souhaite faire le commentaire suivant : la

consolidation du laboratoire chilien est une étape très importante qui va de pair avec les efforts déployés en Uruguay pour renforcer la lutte contre le dopage sur le continent sud-américain.

À titre de président du Comité Éducation, M. MOSES s'exprime au sujet de la recherche en sciences sociales. Étant donné que le Comité exécutif a traité hier au point 7.2 de ce sujet, notamment du contenu, des objectifs et des résultats des différents volets de recherche, il indique aux membres qui ont des questions de s'y reporter.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M^{me} Bokel pour l'information qu'elle a fournie et dit que toutes les parties y gagneraient si le TAS était suffisamment renforcé pour traiter les questions soulevées par l'affaire Pechstein. Le TAS joue en effet un rôle très important, non seulement en matière de dopage, mais aussi pour tout ce qui concerne le sport dans le monde.

Il s'adresse à M. Pound au sujet des plans visant à contrer la pseudoscience. Des problèmes sont portés à l'attention de l'AMA presque tous les jours et celle-ci doit aborder des questions légèrement hors contexte. Il croit comprendre que M. Pound fait allusion à un reportage diffusé en France récemment sur un projet pilote pour le Passeport biologique de l'athlète et pour lequel l'AMA n'a obtenu les données pertinentes qu'après la diffusion. On a constaté depuis qu'il s'agit de l'une des catégories mentionnées par M. Pound et que, selon l'information recueillie, les profils des sportifs soumis au microdosage ont révélé que parmi les cinq sportifs concernés, deux représentaient des cas positifs et les trois autres avaient des profils justifiant des contrôles ciblés. En fin de compte, cela montre que le passeport est efficace et l'AMA l'a d'ailleurs déclaré dans les médias, même si ce projet a été mené hors contexte. L'AMA continue d'examiner ces questions et de s'assurer que l'accès au Passeport biologique de l'athlète soit encadré par un projet de recherche approprié et selon les conditions fixées par elle.

L'autre point soulevé par M. Pound a trait à la décision du Comité exécutif d'allouer un million de dollars à la recherche en sciences sociales. C'est une décision de principe uniquement et elle nécessite la mise en place de quelques mesures, dont l'établissement d'une liste de projets appropriés pour le fonds spécial réunie par le Comité Éducation. L'équipe scientifique adoptera le même processus. Il a été question d'une liste de projets spéciaux la veille; on l'établira dans les jours à venir. Les demandes seront examinées et l'argent du fonds spécial affecté seulement lorsqu'elles seront reçues. Un processus rigoureux sera nécessaire et inclura l'approbation du Comité exécutif. Il espère que ces explications dissipent les préoccupations exprimées.

Il dit au professeur Erdener que l'AMA s'intéresse vivement au projet de politique de l'UNESCO. L'Agence transmettra l'information à ses membres dès que l'UNESCO lui aura fait part des résultats de son initiative.

Il mentionne à M. Ricci Bitti qu'il a répondu à la question sur la recherche en sciences sociales. Concernant l'affaire Pechstein, l'AMA est au courant d'au moins un, voire deux ou trois, cas portés devant la Cour européenne des droits de l'homme qui soulevaient les mêmes questions. Aucune décision n'a été encore rendue dans ces affaires. M^{me} Pechstein s'est elle-même adressée à ce tribunal et la profession juridique a agi rapidement dans ce dossier; l'AMA s'attend donc à ce qu'il y ait d'autres cas.

Il dit à M. Estanguet qu'il comprend que les sportifs veulent avoir plus d'information au sujet de ce que l'AMA a appris concernant le Kenya, pas tant sur les sportifs que sur leur entourage et sur le fait que, dans ce pays, des pharmaciens et des membres de la profession médicale ont fourni des substances interdites aux entraîneurs et aux sportifs. Les autorités du Kenya vont agir si des crimes ont été commis et relayer l'information aux autres parties susceptibles de prendre des mesures. L'AMA n'a pas été informée de violations du Code, mais des visites fréquentes dans ce pays ont eu pour effet de faire comprendre aux autorités leurs responsabilités à cet égard. Si l'AMA obtient de l'information devant être transmise aux FI ou à une ONAD, elle verra à ce qu'elle le soit.

Il estime avoir répondu à la question sur la recherche en sciences sociales et il remercie le représentant du Pérou pour ses commentaires. Il est tout à fait conscient que l'Amérique du Sud a besoin d'aide et les progrès réalisés relativement au laboratoire au Chili et au laboratoire sanguin en Uruguay sont des étapes importantes en ce sens.

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit d'une question importante comportant de nombreux volets. Il est très clair que l'AMA souhaite participer au processus de décision sur la recherche en sciences sociales, mais seulement une fois que les demandes auront été reçues.

M. POUND a une autre question sur la pseudoscience ou la science inefficace. L'auditoire visé n'est pas les médias; l'AMA doit trouver une façon de rendre publics les bons et les mauvais côtés de la science parce qu'on veut empêcher les gens de communiquer avec les supposés experts avant le TAS et ainsi de discréditer le mouvement antidopage. Surtout, le TAS doit comprendre que les décisions de l'AMA en la matière reposent sur des bases scientifiques solides. Comme dans le cyclisme, l'AMA doit fournir des réponses à chaque occasion pour que les choses restent claires au sujet des fausses informations qui circulent.

LE PRÉSIDENT répond que le point est noté.

– 3.1 Analyse du rapport de la CIRC

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'on a demandé à la direction de préparer le document parce que la Commission indépendante de réforme du cyclisme (CIRC), une commission indépendante importante établie par l'Union cycliste internationale (UCI), a été mise en place pour mener une vaste enquête sur les causes du dopage systématique dans le cyclisme et les allégations sur l'inefficacité de l'UCI, d'autres instances dirigeantes et de responsables à enquêter sur ces pratiques de dopage. Le rapport, qui a été publié en février dernier, comprenait une série de conclusions et de recommandations, certaines ayant une incidence sur l'ensemble de la lutte contre le dopage et un grand nombre concernant l'UCI elle-même. L'AMA a réagi à chaque question générale l'une après l'autre et a indiqué quelle suite elle donnerait à chacune au moment opportun. Elle a également échangé avec l'UCI sur les autres aspects ayant davantage à voir avec le cyclisme, dont le caractère généralisé du dopage, l'utilisation du Passeport biologique de l'athlète, la qualité des contrôles, etc. Les deux organisations ont également collaboré pour résoudre les problèmes soulevés dans le rapport.

Le dernier point concerne le rapport Vrijman, auquel l'AMA a été mêlée de près en 2006, mais qui est devenu par la suite un rapport non indépendant rédigé par un ancien président de l'UCI et les avocats de Lance Armstrong. L'AMA a dépensé beaucoup d'argent en frais d'avocat et consacré beaucoup de temps et de ressources pour se défendre contre les insinuations faites en 2005 et 2006. Ce rapport frauduleux était destiné principalement à illustrer la défense de Lance Armstrong au lieu de traiter de la substance des allégations. Concernant ce fait regrettable, l'AMA n'a reçu aucun commentaire ni aucune déclaration des personnes en cause et il espère qu'elle en recevra en temps opportun.

M^{ME} MARKOVIC dit que les gouvernements européens appuient fermement les efforts de l'AMA visant à prévenir un possible usage abusif du Passeport biologique de l'athlète, notamment par la modification des droits d'accès des sportifs.

Les conclusions du rapport de la CIRC sont préoccupantes et les gouvernements européens suivent de près l'évolution du dossier. Ils examinent les recommandations de la Commission et mettent en œuvre des mesures pertinentes pour relever les problèmes. Enfin, elle dit que les gouvernements chercheront à savoir également si le Mouvement sportif a pris en compte les conclusions du rapport, en particulier quant aux principes de bonne gouvernance. Le cas échéant, ils voudront savoir quand et comment le Mouvement sportif donnera suite aux recommandations.

LE D^R BUDGETT indique qu'il souhaite examiner le point 7 des recommandations auquel l'AMA a répondu dans le rapport de la CIRC et réitère l'importance de la

recherche. Il mentionne également que, grâce au fonds spécial, d'importantes recherches seront menées dans les deux ou trois prochaines années et qu'il faut poursuivre dans cette voie.

M. PENGILLY répond à M^{me} Markovic au sujet de la gouvernance au sein du Mouvement olympique et du Mouvement sportif. Tout le monde reconnaît que la gouvernance doit être améliorée partout et le milieu sportif ne fait pas exception. L'une des principales recommandations de l'Agenda 2020 porte d'ailleurs sur le respect des principes universels de bonne gouvernance au sein du Mouvement olympique et du Mouvement sportif. Il dit que le Mouvement sportif est conscient que des progrès doivent être réalisés, et ce, dans le cadre des recommandations plus larges de l'Agenda 2020.

Il dit qu'il est encourageant de voir qu'une recommandation du rapport touche la recherche et la compréhension de la prévalence du dopage chez les sportifs et que le Comité Santé, médecine et recherche en a fait état lors de la réunion de la veille. C'est une tâche aussi ardue que d'essayer de comprendre l'étendue de la fraude en milieu de travail, mais on ne peut évaluer l'efficacité de la lutte contre le dopage si on ne connaît pas l'étendue du problème. Il est d'accord pour qu'une partie du financement consacré à la recherche serve à la compréhension de la prévalence du dopage au sein de diverses populations sportives.

M. RICCI BITTI indique qu'en tant que président de l' Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF), il a le devoir de donner son point de vue sur les commentaires de M^{me} Markovic au sujet des conclusions du rapport de la CIRC. Il l'assure et donne l'assurance au Conseil de l'Europe que le Mouvement sportif est très conscient du caractère prioritaire de la gouvernance : l'association qu'il a l'honneur de présider organise un forum annuel sur ce thème et met tout en œuvre pour apporter des améliorations dans ce domaine. Par ailleurs, il note que l'AMA a préservé jalousement son autonomie, comme le confirme la résolution de l'ONU et, en ce qui concerne le dopage en tant que tel, il renvoie la balle aux autres parties, car il estime que le Mouvement sportif en a fait plus que les gouvernements, au-delà de la gouvernance.

M. MOSES commente à son tour le rapport de la CIRC. Il rappelle que la controverse au sujet du cyclisme perdure depuis plus de dix ans et il tient à dire qu'en ce qui concerne un grand nombre de décisions et de mesures prises par M. Pound quand il était président de l'AMA et l'agitation à laquelle il a dû réagir, beaucoup d'éléments ont été mis au jour grâce au rapport de la CIRC. Les faits remontent à 12 ou 14 ans, et il dit qu'il fallait faire preuve de beaucoup de courage et de dévouement, être capable d'affronter la critique et adopter les bonnes positions pour protéger l'intégrité du sport et aider le cyclisme à protéger sa propre intégrité. L'organisme Partnership for Clean Competition s'est réuni la semaine dernière dans les bureaux de la MLB et il se réjouit de voir que l'un des anciens ennemis de l'AMA est maintenant devenu l'un de ses meilleurs amis, les déclarations et les actes de M. Pound il y a dix ans ayant mené à un véritable changement de mentalité au sein de cette ligue. Il fallait un tel degré de courage pour lutter contre le dopage et être capable d'encaisser les coups sur les plans des relations publiques et de la politique. Il estime que M. Pound a fait un travail remarquable et, 10 ou 15 ans plus tard, les faits lui donnent raison; son influence a été déterminante. Le cyclisme a changé, la MLB a changé et un grand nombre de sports professionnels souhaitent utiliser le Code de l'AMA, car ils se rendent compte que l'Agence va dans la bonne direction.

M. POUND remercie M. Moses pour ses paroles aimables. Le rapport sur le cyclisme a démontré notamment qu'il y a eu une attaque concertée contre l'AMA; il en était le président à ce moment et cela faisait partie de son travail. Une fédération essayait de faire tomber l'AMA et de semer le doute sur son efficacité. Il est donc important que le milieu sportif et les gouvernements sachent ce qui s'est passé et que cela peut se reproduire.

LE PRÉSIDENT dit que M. Pound doit être assez satisfait du contenu du rapport de la CIRC et des décisions qu'elle a prises. Il espère que le monde du cyclisme, l'AMA et tous les autres intervenants puissent passer à autre chose.

– 3.2 Nouveau système ADAMS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le document sur le nouveau système ADAMS a été soumis aux membres; il est présenté séparément du rapport sur le système ADAMS en place pour indiquer le processus suivi et les progrès réalisés. Bien que le texte soit explicite, il souhaite préciser un ou deux points. Avant de lancer la demande de propositions à l'intention des fournisseurs de services, l'AMA a recueilli les commentaires, les idées et les suggestions d'un large éventail de partenaires, dont des sportifs, des ONAD, des fédérations, etc. Plusieurs semaines ont été consacrées à cet exercice à la fin de l'année précédente et au début de 2015. L'AMA a reçu quelque 700 commentaires et idées utiles en vue de la création d'une nouvelle version du système ADAMS et les a intégrés à la demande de propositions et au processus de développement du projet. L'AMA a eu recours aux services d'un groupe externe pour la guider dans ce processus et a consulté les sportifs à l'échelle des ONAD ou des FI, car elle tenait à avoir l'avis des utilisateurs, soit ceux qui font partie des groupes cibles soumis aux contrôles et sont les plus susceptibles d'apporter une contribution utile au processus. La direction a informé le Comité des sportifs de l'évolution du dossier lors de la réunion en mars. Il souhaite que celui-ci maintienne sa participation et invite les membres à lui faire part de leurs idées et suggestions. M. Estanguet a fait une suggestion très intéressante la veille, soit de voir comment les entraîneurs, les gérants et les membres de l'entourage des sportifs qui les aident dans l'utilisation d'ADAMS puissent eux aussi jouer un rôle à l'égard d'ADAMS et à tout le moins reçoivent une formation détaillée. Il sera heureux d'entendre les commentaires ou les questions, le cas échéant.

M^{ME} BOKEL remercie M. Howman de mentionner expressément les sportifs. C'est un élément crucial, car ils doivent s'occuper de leur localisation tous les jours. Comme ils doivent se connecter à ADAMS souvent, son utilisation doit être la plus simple possible. Se rappelant le processus entourant l'ancienne version d'ADAMS et ayant demandé souvent des améliorations et s'être informée des progrès, elle tient à ce que l'échéancier soit respecté tout en sachant que ce n'est pas toujours facile dans le domaine des TI. L'utilisation simultanée de l'ancienne et de la nouvelle version d'ADAMS pourrait poser un problème. Le moment où la nouvelle version sera prête et la façon dont l'AMA gèrera les améliorations à l'ancienne version sont aussi des aspects importants. Il y a encore des pays et des fédérations qui n'utilisent pas ADAMS et il est temps pour l'AMA de voir comment généraliser l'utilisation du système pour l'améliorer et le rendre le plus efficace possible.

M. POUND demande si on prévoit mettre à l'essai une version bêta du nouveau système ADAMS à l'intention d'un petit groupe d'utilisateurs afin d'obtenir leur rétroaction avant le déploiement à grande échelle. Si quelques sportifs et entraîneurs de chaque continent l'utilisent et relèvent les difficultés, leurs impressions pourraient être prises en compte dans le produit final.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que la question soulevée par M^{me} Bokel au sujet des sportifs et entraîneurs qui n'utilisent pas ADAMS est préoccupante. Selon le Code révisé, l'AMA doit, si des signataires utilisent d'autres systèmes, approuver ceux-ci en attendant que le nouveau système ADAMS soit en place. En novembre, l'AMA définira les paramètres de ces approbations. Il sera notamment possible pour les utilisateurs d'autres systèmes de se relier au nouveau système ADAMS, et ce, à leurs frais. L'AMA n'offrira pas un programme de plusieurs millions de dollars pour que cela se réalise, mais donnera l'occasion à ces utilisateurs de le faire à condition qu'ils paient. Idéalement, l'AMA souhaiterait qu'ADAMS soit obligatoire pour tous. Le Code n'en fait pas mention, mais l'AMA sera en mesure de connecter les autres systèmes à la nouvelle version d'ADAMS.

Il informe M. Pound qu'un groupe d'utilisateurs a été créé à l'échelle mondiale. Au fur et à mesure du déploiement du système, l'AMA se penchera sur les autres points soulevés par M^{me} Bokel, soit la formation et la transition au nouveau système. Un projet en ce sens sera lancé fin 2015 début 2016. Il espère de tout cœur que la nouvelle version sera prête au dernier trimestre de 2016.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Opérations/gestion

- 4.1 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que comme à l'habitude, ils sont tenus d'approuver officiellement la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Une décision affirmative quant à l'envoi de cette information aux autorités suisses est nécessaire.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

- 4.2 Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT s'informe au sujet des indicateurs de performance opérationnels.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la liste a été remise aux membres et qu'il sera heureux de répondre aux questions.

M. COLEMAN dit qu'il y a une très longue liste d'indicateurs qui représentent des extrants et non des résultats. Il se demande s'il faudrait accorder une attention plus grande aux résultats plutôt qu'aux transactions uniquement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les membres seront informés des résultats avant la fin de l'année. Pour le moment, ils peuvent consulter la liste des activités qui mèneront aux résultats.

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

5. Sportifs

- 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs de l'AMA

LE PRÉSIDENT informe les membres que, malheureusement, M^{me} Scott ne peut être présente pour des raisons familiales; elle a cependant participé à la réunion du Comité exécutif la veille à partir d'Edmonton. On a fait en sorte que M. Estanguet participe aux discussions ouvertes qui se sont tenues la veille afin qu'il présente aujourd'hui le rapport des sportifs au Conseil de fondation. Il remercie M. Estanguet de sa collaboration.

M. ESTANGUET remercie à son tour le président. Le Comité des sportifs de l'AMA s'est réuni les 24 et 25 mars à Lausanne pendant le symposium. Le premier jour, les sportifs ont assisté à une table ronde intitulée « Briser la loi du silence ». Il était très intéressant de voir à quel point les sportifs étaient informés sur les problèmes de dopage. L'AMA doit vraisemblablement trouver un moyen d'inciter les OAD à demander aux sportifs de partager eux aussi l'information. C'est un débat tout nouveau et les sportifs ne sont pas à l'aise d'aborder ces questions en public, mais le Comité des sportifs souhaite ardemment encourager l'utilisation par les sportifs des lignes de dénonciation et inciter

les OAD à faire appel à l'appui des sportifs dans le cadre de différentes activités de partage de l'information et des connaissances.

Comme à l'habitude, le Comité des sportifs s'est réuni le deuxième jour et a abordé différents sujets, sa principale préoccupation demeurant les compléments. La réglementation est carrément insuffisante et l'AMA doit travailler avec l'industrie pour corriger cette situation. Il y a encore beaucoup trop de sportifs pour lesquels l'utilisation des compléments pose problème et l'AMA a de toute évidence besoin de l'aide du Conseil de fondation pour soutenir les sportifs à cet égard et trouver des solutions. Comme le directeur général l'a mentionné dans son rapport, deux décès récents sont imputables à l'utilisation des compléments. Il existe plusieurs outils pour combattre ce fléau, par exemple l'éducation, l'engagement de l'entourage, etc. L'AMA devrait faire de la recherche en sciences sociales et le Comité l'encourage en ce sens, mais les gouvernements et l'UNESCO doivent eux aussi s'attaquer au problème et trouver une façon de réglementer l'utilisation des compléments à l'échelle mondiale.

Le Comité des sportifs a discuté d'autres sujets, dont les sportifs suspendus et la surveillance dont ils font l'objet pendant leur période de suspension. Il demeure préoccupé et se pose beaucoup de questions quand il voit des sportifs suspendus revenir à la compétition et remporter des titres. L'AMA doit donc se montrer ferme dans ce dossier.

Des questions ont été soulevées également au sujet de la règle d'association interdite. Les sportifs se demandent comment ils vont être avertis et où se trouve l'information au sujet des personnes encore actives dans le sport qui ne devraient pas l'être. L'AMA doit faciliter l'accès à cette information pour les sportifs.

Le Comité des sportifs a discuté de l'intégrité des OAD responsables du prélèvement des échantillons. Pour que les sportifs aient confiance, il est capital que les procédures soient les mêmes partout et on ne devrait jamais voir de préposés aux contrôles demander d'être pris en photo avec des sportifs ni même s'approcher d'eux. Le Comité a reçu des messages de sportifs contrôlés un peu partout dans le monde; les questions sont nombreuses au sujet de la nouvelle application mobile sur la localisation et il espère qu'elle permettra de mieux gérer l'information dans ce dossier. Comme les membres le savent, plusieurs reportages donnant la parole à des sportifs ont dénoncé la lutte contre le dopage. Par conséquent, l'AMA devrait se doter d'une stratégie de communication faisant appel à des sportifs à titre d'ambassadeurs et véhiculant dans le public un message positif sur la lutte contre le dopage. Il dit que l'AMA doit aider les sportifs à livrer ce message positif au sein des différentes fédérations et lors de différentes manifestations.

Le Comité des sportifs a tenu récemment une téléconférence sur la création d'un réseau au sein des CNO et des FI afin de permettre à tous ses membres d'être en contact avec des représentants d'autres groupes de sportifs. Les membres du Comité font un excellent travail et montrent un grand dynamisme grâce à sa présidente, M^{me} Scott.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y a effectivement beaucoup d'énergie et que c'était une excellente idée de réunir le Comité à l'occasion du symposium en mars, lequel représente l'événement phare de l'antidopage. Faire participer les sportifs lui a toujours semblé être la meilleure stratégie. Il demande s'il y a d'autres commentaires.

M. PENGILLY remercie M. Estanguet pour son rapport. La promotion de la voix des sportifs propres vient au troisième rang des priorités énoncées dans le rapport du directeur général. On dit depuis plusieurs années que les compléments représentent un problème majeur pour les sportifs. Il est important de savoir qu'un apport complémentaire approprié peut servir à améliorer la performance des athlètes et il en donne quelques exemples, dont la créatine pour les végétariens. Un complément peut aussi être bénéfique pour un sportif qui voyage beaucoup et qui ne peut décider de l'heure ou du contenu de ses repas à l'hôtel. Personne ne conteste qu'il est essentiel de manger tout de suite après un entraînement afin de récupérer suffisamment en vue des jours suivants; un complément protéique peut être indiqué à cet effet. Il est donc

irréaliste et déplacé de se contenter d'interdire. Les sportifs ont la responsabilité de prendre des décisions éclairées et de réduire le risque (sachant très bien qu'il existe). Le Mouvement sportif doit enrichir l'information et la transmettre aux sportifs. Les gouvernements doivent quant à eux examiner le dossier avec soin afin d'en faire une question de santé publique et se demander s'ils doivent adopter une réglementation. Deux personnes sont mortes et l'AMA doit se pencher sérieusement sur cette question et tout faire pour apporter des améliorations.

M. PASCUAL dit que le fait que des sportifs sont inquiets parce que tous les médaillés ne sont pas soumis à des contrôles lors de manifestations sportives majeures le préoccupe. Ce n'est pas toujours la meilleure solution d'utiliser les ressources affectées aux contrôles lorsqu'un important programme précompétition est en cours ou que le recours aux substances hors compétition représente le plus grand risque. Contrôler les détenteurs des quatre premières places en plus d'un athlète sélectionné au hasard mettrait en péril toute la structure du processus de contrôle antidopage et ne représente pas la solution optimale, en particulier pour le CIP, qui couvre un très grand nombre de handicaps et organise autant de manifestations avec remise de médailles. Pour ce qui est de l'éducation, un sportif siège au Comité et cette approche a été expliquée.

M. POUND fait référence au point 4 à la page 2 du rapport où il est indiqué que le Comité des sportifs juge très important que des programmes de contrôles soient mis en œuvre avant la tenue des manifestations internationales. Cela lui semble aller à l'encontre des observations du groupe de travail sur l'efficacité (ou l'inefficacité) des programmes de contrôles : annoncer que 3 000 contrôles seront effectués dans les mois précédant une manifestation importante s'avère inefficace et il se demande s'il vaut la peine d'avertir le Comité que ce n'est pas un moyen très efficace de contrer le dopage puisqu'il s'agit d'un exercice de relations publiques de la part de l'organisateur. Il estime également qu'il serait utile que le Comité des sportifs mentionne que deux standards sont mis en application dans l'antidopage, l'un pour les sports individuels et l'autre pour les sports d'équipe, et que le seuil de tolérance pour les sports d'équipe est tellement faible par rapport aux sports individuels qu'il mine la crédibilité de l'ensemble du programme à son avis.

M. PIGOZZI commente l'information au sujet des compléments, qui a d'importantes répercussions sur le plan de la science et de l'éducation. Du point de vue scientifique, il faut tenir compte du fait que peu de compléments sont sans danger et ont un effet ergogénique et que la liste de ceux dont les bienfaits ne sont pas prouvés scientifiquement est beaucoup plus longue et probablement appelée à s'allonger, d'où l'importance d'une information adéquate et fondée sur des faits scientifiques. Il insiste également sur l'importance du contrôle de la qualité des compléments afin de prévenir la contamination, les produits n'étant pas commercialisés comme des médicaments mais comme des produits alimentaires. Il s'agit donc d'un dossier très complexe nécessitant la mise en application d'une réglementation soutenue par toutes les organisations concernées à l'échelle internationale.

LE D^R BUDGETT abonde dans le même sens que le professeur Pigozzi et dit que les compléments représentent un grave problème dont les sportifs ont raison de s'inquiéter. Ils devraient être traités comme des médicaments et les sportifs devraient y recourir uniquement sous la supervision d'un médecin, d'un nutritionniste ou d'un autre professionnel. Il y a eu des exemples où l'utilisation de compléments comme la vitamine C, la créatinine et, dans des cas plus précis, la vitamine D était nécessaire, mais la vaste majorité des compléments consommés auraient très bien pu être remplacés par des aliments. On fait donc face à l'immense pouvoir de marketing de l'industrie des compléments et l'AMA cherche activement une solution susceptible de modifier le comportement des sportifs. Les compléments ne pourront jamais être entièrement sûrs, mais on peut essayer de les rendre plus sûrs et il pense que la recherche en sciences sociales pourrait aider grandement à modifier le comportement des sportifs tout en réglementant l'industrie.

LE PRÉSIDENT dit que tous ces commentaires sont très intéressants et appellent plusieurs réponses de M. Estanguet.

M. ESTANGUET dit qu'il a noté tous les commentaires et il remercie les membres de leurs interventions. Concernant les contrôles pour les médaillés dont a parlé le D^r Pascual, les sportifs savent qu'il existe une stratégie pour mieux utiliser l'argent affecté à l'exécution des contrôles et qu'il est impossible de contrôler tous les sportifs, mais qu'il est nécessaire de préserver l'image du champion propre. On entend encore des critiques lorsque le champion n'est pas contrôlé. L'AMA doit trouver un juste équilibre pour ne pas être attaquée en l'absence de contrôles des médaillés, mais c'est un fait reconnu que ce n'est pas pendant les compétitions que l'Agence a le plus de chances d'attraper les tricheurs.

Il est tout à fait d'accord avec le commentaire de M. Pound : les sportifs sont conscients qu'il existe une différence entre les sports individuels et les sports d'équipe, ce qui complique les choses parce que la plupart des athlètes évoluent dans un sport individuel. Il est difficile d'adopter une approche harmonisée pour les deux catégories.

Il prend note du commentaire du professeur De Rose au sujet de la contamination des compléments et sait que l'AMA est désavantagée dans sa bataille contre l'industrie alimentaire. C'est pourquoi il demande l'appui des gouvernements, sans lequel le problème ne pourra être résolu. L'AMA a absolument besoin du soutien et de l'expertise des gouvernements.

Il est d'accord avec le D^r Budgett pour dire que le dossier des compléments représente un défi important et que l'AMA doit intensifier ses efforts à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT remercie M. Estanguet et dit que le Comité des sportifs peut trouver amplement matière à réflexion dans ces discussions. Il est tout à fait d'accord avec la nécessité de réglementer ces produits, ce qui est difficile à réaliser à l'échelle nationale et encore plus à l'échelle internationale. Cherchant à comprendre le fonctionnement de l'industrie des compléments et à voir s'il était possible que l'AMA tire avantage de l'information sur le sujet, il a demandé l'avis d'un responsable de l'antidopage et a été plutôt déçu lorsque celui-ci lui a raconté qu'un athlète avait admis qu'il avait utilisé un complément au lieu de bien manger parce que le complément revenait moins cher. La discussion sur ce problème aux multiples facettes a été en tout cas très intéressante.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité des sportifs.

6. Finance

– 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI dit qu'il partagera avec les membres les documents qu'il a reçus. La principale tâche du Conseil de fondation consistera à approuver les comptes de fin d'exercice 2014, y compris le rapport de l'auditeur, qui ont été approuvés la veille par le Comité exécutif.

Il débute par les contributions et dit que les résultats sont satisfaisants. Elles sont en effet supérieures à ce qui est indiqué dans les documents et s'établissent à 75,45 %; de nouvelles contributions ont été reçues au cours des dernières heures. Ce pourcentage correspond à peu près aux contributions des années précédentes. On lui a confirmé en outre la réception de contributions totales de 612 704 \$ des donateurs habituels : la Russie, le Japon, l'Agence antidopage du Royaume-Uni et le Koweït (un nouveau donateur qui s'est engagé à poursuivre ses contributions). Il tient à remercier les donateurs.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.2 Comptes de fin d'exercice 2014

M. RICCI BITTI informe les membres au sujet des principaux postes des comptes de fin d'exercice : 98,89 % des contributions ont été reçues, ce qui correspond au niveau de l'année précédente, et l'AMA a aussi reçu les contributions supplémentaires déjà mentionnées (il remercie encore les donateurs), pour un total de 631 952 \$ US. L'AMA a enregistré un excédent de dépenses sur les revenus de 1 136 225 \$, soit un montant légèrement supérieur au déficit prévu de 884 217 \$ qui s'explique principalement par la perte de change de 951 000 \$. Heureusement, la perte de change représente une perte non réalisée qui n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie ou les réserves, mais en a une seulement sur les comptes. L'évolution et la volatilité du dollar US, la comptabilité en dollars US et les dépenses libellées en diverses devises expliquent ce résultat. Il signale qu'il n'y a pas de solution facile pour l'AMA, mais que le Comité Finance et Administration et la direction songent à prendre des mesures si cette situation persiste. La solution facile serait de recourir aux opérations de couverture, mais cela ajouterait des coûts et, compte tenu du montant en cause, il n'est pas certain que ce soit la meilleure solution. Il ne peut qu'espérer que la tendance à la volatilité prenne fin.

Autre élément important, les dépenses en immobilisations se sont établies à 1,685 million de dollars, soit 600 000 \$ de moins que les prévisions. Il en a résulté un surplus et une réserve de trésorerie intéressante pour la fin de l'exercice. Comme les projets ne sont pas terminés, toutefois, il y aura sans doute un report sur 2015. Son seul commentaire au sujet de l'augmentation imprévue des coûts engagés a trait à l'enquête qui a fait suite au reportage de la chaîne allemande ARD sur la Russie. Malheureusement, ces coûts seront maintenus en 2015, comme les membres le verront plus loin lors de l'examen des états trimestriels.

Même si la situation financière de l'Agence est stable, il est essentiel d'accroître le financement et de réduire les coûts le plus possible pour que le Conseil de fondation puisse maintenir toutes les activités. Les contributions de contrepartie du CIO au fonds de recherche ont été utiles et ont permis au Comité Finance et Administration de réduire sensiblement le budget de recherche pour 2015. Il dit que ce n'est toutefois pas la solution idéale et que l'AMA doit sans cesse réexaminer le dossier, ce qu'elle fera encore pour le budget de 2016. L'AMA a besoin de plus de ressources pour maintenir ses activités.

Avant de laisser la parole à M^{me} Beauparlant, il souhaite faire deux observations au sujet du rapport de l'auditeur, qui a été encore une fois très positif, aucune défaillance n'ayant été relevée. Il remarque seulement deux petites notes à la fin sur des anomalies au chapitre des affectations. L'une a trait aux charges à payer liées à un salaire versé en deux tranches tous les mois; l'AMA l'a résolue en versant une mensualité. L'autre se rapporte à la dette non comptabilisée pour une obligation venant à échéance en 2015, le montant correspondant ayant été jugé négligeable et n'ayant pas eu d'incidence sur les comptes. Étant donné le caractère peu important de ces anomalies, aucun changement n'a été apporté aux comptes de fin d'exercice.

Il invite M^{me} Beauparlant à s'adresser aux membres.

M^{ME} BEAUPARLANT informe les membres qu'elle est associée au bureau de Montréal de l'auditeur et qu'elle est responsable de l'audit des états financiers de l'AMA depuis quelques années. Son collègue du bureau de Lausanne est principalement responsable de la signature du rapport de l'auditeur relatif aux états financiers. Elle est présente ce matin pour indiquer aux membres où en est le travail d'audit et pour traiter des questions comptables et financières importantes abordées dans le cadre de l'audit. L'audit des états financiers de l'AMA pour 2014 étant pratiquement terminé, elle est prête à publier un rapport sans réserve ou mention d'infractions à la loi, sous réserve de l'approbation des états financiers par le Conseil de fondation de l'AMA. À titre d'auditeur

de l'Agence, sa responsabilité consiste à formuler une opinion d'audit sur les états financiers de même qu'à confirmer l'existence d'un système de contrôle interne destiné à la présentation de l'information financière. Elle est en mesure de conclure que les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'AMA, en conformité avec les IFRS, et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation. Le travail d'audit a été mis en œuvre en conformité avec le plan d'audit. Dans le cadre de la planification de l'audit, elle a abordé avec la direction les principaux risques ainsi que certains points importants de l'audit et la démarche. Elle a examiné les politiques et positions comptables de la direction, ainsi que les jugements et les estimations qu'elle a formulés et les informations présentées dans les états financiers, et les a jugés appropriés. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune transaction inhabituelle n'a été comptabilisée, aucune nouvelle norme IFRS ni aucune information à fournir n'a eu d'incidence importante sur les états financiers, aucune nouvelle méthode comptable ou modification comptable n'a été adoptée et, comme l'a mentionné M. Ricci Bitti, aucune défaillance du contrôle interne ou recommandation d'amélioration n'a été portée à l'attention du Conseil de fondation. Elle conclut son rapport en disant que les anomalies relevées pendant l'audit n'ont pas eu d'incidence sur son opinion en raison de leur caractère négligeable pour les états financiers dans leur ensemble. Elle tient à remercier la direction et le personnel de l'AMA, plus particulièrement M. Howman et M^{mes} Pisani et Vizioli, pour leur soutien.

M. RICCI BITTI demande au président de demander un vote officiel sur les comptes de fin d'exercice 2014.

M. MUYTERS demande des éclaircissements sur deux points, soit la hausse des coûts du personnel et des salaires à l'annexe 2 et le budget scientifique et de recherche à la page 9 de l'annexe 3. Sur ce dernier point, il souhaite savoir pourquoi les dépenses ont été supérieures de 14 % aux prévisions.

M. RICCI BITTI répond que l'AMA a dû faire appel à du personnel supplémentaire pour réaliser les deux grands projets approuvés l'an dernier : la mise en œuvre du Code surtout et le nouveau système ADAMS. Malgré tout, il ne croit pas que les salaires aient augmenté. En ce qui concerne le budget de recherche, il inclut toujours les projets de l'année précédente en cours et ceux entrepris pendant l'année. Il y a eu parfois des dépassements de coûts liés à la gestion des projets en cours, ce qui pourrait expliquer les effets observés avec justesse par M. Muyters.

M. COLEMAN répète une question qu'il a posée la veille au sujet du contexte de faible inflation et du déficit qui s'ensuit pour l'AMA : comment l'AMA compte-t-elle vivre selon ses moyens au cours des années à venir? L'opinion d'audit est parfaite, mais y aurait-il lieu de demander un examen externe de l'efficacité des dépenses? Il dit que la liste de priorités est en effet très longue et que l'AMA souhaite obtenir des résultats et demande si le Conseil de fondation est certain que la stratégie, le budget et les résultats souhaités concordent. Il faudrait songer à demander une hausse de 3 % des contributions pour le prochain exercice, mais pour ce faire il faut convaincre les contributeurs qu'une stratégie à long terme est en place; tout en reconnaissant la valeur du document stratégique, il dit que le Comité Finance et Administration doit convaincre les membres de la justesse d'un cycle de planification sur quatre ans et de la façon dont les dépenses seront affectées en vue de la réalisation des grandes priorités de l'Agence.

M. RICCI BITTI dit que la question n'est pas du ressort du Comité Finance et Administration et se rapporte à la stratégie. Le Comité est prêt à mener un exercice en parallèle avec le plan stratégique sur trois ans, mais il assure M. Coleman que, depuis 2002, il a fait ce qui lui a été demandé à de nombreuses reprises. Le Comité est disposé à reprendre l'exercice et à faire exactement la même chose pour le budget de 2015, tout en tenant compte de l'avis de M. Coleman dont il a pris note la veille. Il estime que deux années de plus sont suffisantes compte tenu du parallèle avec la planification stratégique et il précise que le Comité Finance et Administration a déjà l'intention d'élaborer un plan

pluriannuel et s'est fait demander la même chose par le représentant des gouvernements européens.

LE PRÉSIDENT note que l'AMA a toujours été heureuse d'essayer d'améliorer la présentation des comptes, mais que cela ne change rien au fait que les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont soumis à l'approbation des membres.

DÉCISION

Les comptes de la fin d'exercice 2014 sont approuvés.

– 6.3 Comptes trimestriels 2015 (premier trimestre)

M. RICCI BITTI fait mention d'une erreur d'impression dans les documents remis aux membres. Au lieu de 39 %, les contributions totales reçues correspondent fort heureusement à 56 % du budget total, ce qui montre qu'une partie importante des contributions a été reçue, comme c'est le cas habituellement dans la première moitié de l'année. Cela peut donner à penser que l'AMA est dans une situation privilégiée, mais ce n'est pas tout à fait vrai car ses dépenses sont de nature saisonnière. Il ne faut pas se méprendre et penser que le bénéfice de 8,86 millions de dollars sera maintenu; il sera en effet absorbé dans les dépenses dans la deuxième moitié de l'année.

Quant aux dépenses à ce jour, il dit qu'il ne s'étendra pas sur le sujet des frais juridiques légèrement supérieurs à la moyenne, car le rapport sur les Affaires juridiques expliquera pourquoi cet argent a dû être dépensé. Le fait que l'enquête relative au reportage de la chaîne ARD n'était pas prévue au budget a certainement eu une incidence, mais l'examen du budget de 2015 sera fait en juillet comme à l'habitude par le Comité Finance et Administration. Comptant pour 35 % du budget total, les activités liées au bureau de Lausanne, qui englobent le prestigieux symposium sur l'antidopage, constituent un autre élément de coût important mais justifié; ce coût ayant déjà été inscrit, on peut comprendre pourquoi les dépenses sont si élevées.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2015.

– 6.4 Budget 2016 – planification préliminaire

M. RICCI BITTI indique que le Comité Finance et Administration de l'AMA examine attentivement le budget déjà approuvé pour 2015 et les variations entre les chiffres réels et prévus et qu'une fois la tendance établie en juillet (ce qui n'était pas le cas au début de l'année), il analysera et proposera le budget pour 2016. Il s'attend à des commentaires, notamment sur la question des contributions, et il estime que l'AMA pourrait souhaiter rétablir les frais de déplacement pour les membres, ce qui ne serait pas possible sans une augmentation de 3 %. Le Comité Finance et Administration fera une proposition au sujet de ce détail pratique. Il peut y avoir des fluctuations, mais il espère que les prévisions seront solides, comme elles l'ont été, de façon plus ou moins constante. Il est difficile d'établir des priorités, car il est impossible de réduire les coûts sans réduire les activités. Le Conseil de fondation recommandera donc que le Comité Finance et Administration analyse les activités, mais qu'il le fasse dans la perspective de la continuité des activités jugées minimales pour que l'Agence puisse répondre efficacement à toutes les exigences. Deux éléments importants doivent être pris en considération pour 2016 : le rétablissement des frais de déplacement, qui devraient se situer autour de 700 000 \$, et les Jeux olympiques, qui nécessitent toujours des dépenses particulières. L'AMA est aussi engagée dans le Programme des Observateurs indépendants et le programme de sensibilisation des sportifs, sans compter que le personnel sera bien entendu mobilisé pour les Jeux pendant 15 à 20 jours. Dès que le Comité Finance et Administration aura déterminé toutes les variantes du budget 2015 lors de la réunion de juillet, qui est habituellement très longue, il envisagera de préparer un budget 2016 conforme aux indications. Il donne l'assurance aux membres que,

conformément à la tradition amorcée l'année dernière, le Comité Finance et Administration prendra en compte deux nouvelles pratiques, une option différente quant au pourcentage, ce qui permettra aux membres de choisir celle qui leur convient, et enfin l'exercice, qui englobera le budget pour l'année et sur deux années supplémentaires.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des commentaires.

M. MUYTERS remercie M. Ricci Bitti pour ses explications et dit que les représentants de l'Europe et de l'Océanie sont heureux que diverses options soient proposées pour le budget 2016; il espère que les membres du Conseil de fondation sont d'accord avec le principe des prévisions pluriannuelles. Au sujet des frais de déplacement, il pense que les discussions peuvent reprendre mais, qu'avant de faire des prévisions pluriannuelles, rétablir ces frais en vue de la participation aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation ne serait justifié que si des membres demandent une rémunération.

M. RICCI BITTI dit qu'il n'a pas d'objection, mais que les points de vue diffèrent sur cette question. Dans le milieu sportif, on pense que les organisations doivent assumer les frais de déplacement parce que cette façon de faire les rend un peu plus indépendantes et moins redevables. La distinction n'est pas si importante et est davantage de nature philosophique.

M. POUND a constaté que les coûts de télédiffusion des Jeux sont beaucoup plus élevés que ce qui avait été annoncé. Non seulement cela, il semble que les facilités d'hébergement seront moins nombreuses. Il demande si le Comité Finance et Administration dispose d'information à jour qui contredit ces chiffres.

M. RICCI BITTI dit qu'il a le malencontreux privilège d'être membre du comité de coordination et il confirme que M. Pound a raison : les coûts des chambres augmentent mais la disponibilité diminue. Les membres du personnel devront être sur place et l'AMA établira certainement un budget adéquat en fonction de l'information en provenance du Brésil. Cette information n'est pas toujours exacte, mais l'observation de M. Pound est intéressante et est prise en note.

LE PRÉSIDENT indique que l'AMA recueillera certainement toute l'information nécessaire sur les Jeux olympiques de Rio. Des membres du personnel devront être sur place pour aider le CIO à mener le programme antidopage et les membres pourront examiner les coûts lors de la réunion du Comité Finance et Administration en juillet à Londres.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour relative au budget 2016.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

LE PRÉSIDENT invite M. Moses, président du Comité Éducation, à présenter son rapport.

M. MOSES dit que compte tenu du fait que l'AMA se concentre sur la mise en œuvre du Code 2015, le Comité Éducation joue un rôle grandissant et contribue de façon importante à orienter l'approche mondiale. La réunion s'est tenue à Montréal les 8 et 9 avril. On y a discuté des programmes d'éducation de l'AMA. Très instructive, cette réunion a rassemblé dans une proportion très équilibrée des intervenants de toutes les sphères du sport, qui souhaitent vivement donner leur point de vue et partager des idées nouvelles et créatives. Le Comité Éducation a aussi souhaité la bienvenue à M^{me} Mariana Quintanilla du Comité des sportifs de l'AMA; la présence d'un membre du Comité des sportifs est toujours bénéfique. L'objectif est de s'assurer que le Comité Éducation et le Comité des sportifs continuent de travailler ensemble et partagent l'ordre du jour de leurs réunions et, lorsque c'est possible, qu'un membre de chaque comité assiste à la réunion. Il est très important de maintenir de bons rapports avec M^{me}

Fourneyron, du Comité Santé, médecine et recherche, car les sujets qui y sont abordés sont pertinents pour le Comité Éducation.

Le Comité Éducation fait aussi l'éloge de l'équipe de l'AMA pour la qualité de son travail et son engagement envers la promotion de l'éducation à l'échelle mondiale.

Quatre thèmes principaux ont été abordés, le premier étant les partenariats. Les OAD doivent faire participer davantage les sportifs à la protection du sport propre. C'est l'une des conclusions qui a été tirée. Il a aussi été convenu de continuer à promouvoir l'importance de l'éducation parmi les leaders et les décideurs afin d'obtenir plus de soutien pour les programmes d'éducation. Le Comité Éducation encourage vivement l'AMA à collaborer avec le CIO et à voir comment elle pourrait, grâce à sa grande expertise, jouer un rôle plus important au sein des commissions concernées, notamment en y déléguant des membres. Il l'encourage également à offrir son aide au CIO pour mettre en place des programmes de recherche en sciences sociales et éviter la duplication des efforts de recherche.

Sur le plan des ressources, le Comité Éducation préconise la création de trousseaux pour les parents des sportifs et demande à l'AMA d'envisager des moyens de mieux informer les sportifs et le personnel d'encadrement au sujet des compléments. Par ailleurs, le Comité Éducation veut envoyer un message fort aux sportifs : ils doivent jouer un rôle positif dans la promotion du sport propre et appuyer les OAD. Il y a beaucoup de sportifs dans le monde qui pourraient avoir une influence très favorable en appuyant publiquement de tels programmes. L'accent doit être mis sur les aspects positifs et non sur une approche punitive. On devrait par exemple féliciter les athlètes qui font partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, parce qu'en agissant ainsi, ils contribuent à ce que les OAD et l'AMA fournissent un milieu plus propre, plus éthique et plus stable. L'AMA doit miser sur cette façon de penser, et sur le fait qu'elle est là pour aider et pour contrôler l'ensemble des athlètes dans le but de maintenir un équilibre et d'assurer un milieu sportif propre. Tout le monde a le droit de compétitionner dans un sport propre et éthique. C'est ce qu'il faut promouvoir, et non le modèle punitif. Les recherches en sciences sociales faites jusqu'à maintenant confirment que cette approche est excellente. Il dit qu'il faut revenir à la raison d'être de la recherche, à savoir que miser uniquement sur les lois ne suffit pas pour faire changer les comportements, car les restrictions peuvent être déjouées. Il a été démontré qu'il existe une corrélation entre le niveau de connaissance et les attitudes et comportements en matière de dopage. Ainsi, plus un sportif est informé sur la lutte contre le dopage, plus il est réticent à s'y laisser prendre. En revanche, beaucoup de sportifs qui n'ont jamais reçu d'éducation sur la lutte contre le dopage peuvent finir par le voir d'un bon œil et aller dans cette direction. Il est donc très clair qu'il faut instaurer des valeurs favorisant un sport sans dopage. C'est l'approche que préconise le Comité Éducation et qui fait l'objet de la recherche en sciences sociales : définir la psychologie, le continuum, les origines du dopage, les milieux propices et son modus operandi.

Une conférence mondiale sur l'éducation aura lieu à Ottawa les 2 et 3 octobre 2015 sous la gouverne du CCES et de l'AMA. L'objectif de cette conférence est de rassembler les chercheurs et les experts pour examiner comment les OAD pourraient revoir et améliorer leurs programmes éducatifs afin de renforcer la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. Le Comité Éducation a aussi insisté sur l'importance que les OAD assistent à la conférence.

Enfin, comme l'a mentionné le directeur général, le financement de trois projets de recherche en sciences sociales a été approuvé par le Comité exécutif la veille. Il demande à M. Koehler de fournir un aperçu de tous les projets.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– 7.2 Éducation

M. KOEHLER indique que les membres ont devant les yeux une mise à jour générale sur la recherche en sciences sociales. Ce document résume pourquoi les programmes éducatifs sont importants, quelles sont leurs cibles, quel est le type de contenu nécessaire, où et quand ces programmes doivent être mis en place et comment on doit les appliquer. On y décrit chaque projet de recherche financé par l'AMA, les résultats et les sommaires, et on y explique comment la recherche est utilisée pour améliorer les programmes d'éducation de l'AMA.

Il reconnaît que l'AMA n'est pas la seule organisation à faire des recherches en sciences sociales et une étude mondiale sur la recherche effectuée à ce jour a été approuvée. L'idée n'est pas de dupliquer les activités, mais de trouver des façons d'améliorer les programmes d'éducation. Cette étude, qui a été réalisée par le professeur Backhouse, sera finalisée le 3 août.

Concernant les compléments, on reconnaît que dans un monde idéal, ils seraient réglementés par les gouvernements, mais la solution à long terme réside dans l'éducation et l'AMA envisage de faire appel à des ressources existantes au lieu de tenter de réinventer la roue.

Après un retard dû au fait que le CIO voulait y ajouter certains éléments, la mallette des spécialistes en médecine sportive sera lancée le mois prochain. Réalisé grâce à un partenariat très bénéfique, le programme en ligne a été amélioré et mis à l'essai auprès de médecins.

De même, dans le cas du programme ALPHA (Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage), qui a été mis en place l'année dernière, il a fallu du temps pour régler les derniers détails, mais l'AMA lancera les versions française et espagnole dans les prochains mois.

Il est heureux d'annoncer également le lancement officiel du Manuel universitaire à l'occasion des Jeux Universiade de Gwangju. Dix universités ont participé au projet pilote et formulé leurs commentaires et le président du Comité Éducation assistera au lancement.

Il termine en mentionnant les lignes directrices modèles qui ont été mises en œuvre avec le Code 2015 révisé. Le projet a consisté notamment à élaborer et à diffuser dans les prochains mois un questionnaire normalisé permettant d'évaluer l'efficacité des programmes d'éducation et d'analyser à long terme les attitudes, les opinions et les comportements pour voir si l'AMA a véritablement une influence. Ce projet cible aussi les programmes nationaux afin de réaliser des études comparatives des opinions et des comportements des sportifs et d'assurer un sport propre. La prévention se fait dans une perspective à long terme et il espère que l'information fournie par cet outil contribuera à la réussite des efforts d'éducation.

M^{ME} BOKEL pense elle aussi que la collaboration entre le Comité des sportifs et le Comité Éducation est une excellente chose. Elle a parcouru rapidement le document, mais il lui semble faire un tour d'horizon complet du volet éducation. Elle se demande toutefois qui doit dispenser l'éducation : les FI, les ONAD, l'AMA ou les FN? Elle juge la question importante, car on peut toujours reprocher à certaines organisations de ne pas avoir fait d'éducation.

M. KOELHER dit que la réponse la plus simple est de dire que toutes les organisations ont un rôle à jouer dans l'éducation, mais il faut reconnaître que certaines FI sont très proches des sportifs. L'AMA étudie un modèle selon lequel les FI seraient responsables de la mise en œuvre des programmes de sensibilisation après les manifestations et du partage de l'information avec les ONAD, tandis que celles-ci s'occuperaient des activités de prévention. L'AMA essaie de répartir la tâche afin que les activités se complètent plutôt que de se répéter. Il espère qu'il y aura plus d'information sur cette répartition lors de la prochaine réunion afin d'éviter toute confusion.

LE PRÉSIDENT lui demande s'il peut, à partir de l'élaboration des lignes directrices modèles, donner une idée de la façon dont sera affectée la somme d'un million de dollars.

M. KOEHLER répond qu'il sera heureux de s'en occuper.

LE PRÉSIDENT voit dans cette façon de faire la meilleure méthode pour guider la recherche que l'AMA souhaite effectuer.

M. KOEHLER exprime son accord avec le président.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche

M^{ME} FOURNEYRON souhaite, avant les présentations du D^r Rabin et du D^r Verneq, faire quelques commentaires sur les cinq mois qu'elle a passés dans ses fonctions de directrice du Comité Santé, médecine et recherche.

Dans la foulée du sujet de la recherche, elle s'est rendue à Doha, la semaine précédente, pour représenter le président lors du 5^e symposium annuel sur les tendances mondiales concernant la recherche antidopage, organisé par l'ADLQ (Anti Doping Lab Qatar), qui était axé sur les tendances du passé, du présent et de l'avenir en matière de recherche antidopage et sur son évolution. Elle a remarqué une diapositive particulièrement pertinente qui illustre comment l'affectation des ressources à la recherche a évolué depuis la fondation de l'AMA, ainsi que le pourcentage du budget alloué par l'Agence à la recherche, la première période s'étant déroulée de 2000 à 2004. Elle souligne que ce fut une période marquée par des ressources considérables (six à sept millions de dollars), et c'est précisément à ce moment qu'il a été possible de faire des progrès importants relatifs au CERA, à l'EPO, aux équivalents d'insuline, aux analogues de l'insuline (2008) et au Passeport biologique de l'athlète (2009). Pendant ce temps, l'AMA a réussi à faire de grands pas en avant. Elle ne veut blâmer personne, mais constate qu'en 2014 et 2015, les budgets de recherche ont été réduits parce que le Comité exécutif a décidé de donner la priorité au nouveau système ADAMS et à la conformité au nouveau Code. Elle rappelle le nouveau fonds de recherche spécial, créé par le CIO et les autorités publiques, et met l'accent sur le travail du président et du directeur général pour l'obtention des contributions de contrepartie. Le fonds a tiré profit de l'expérience méthodologique acquise depuis l'établissement du Comité Santé, médecine et recherche. Elle insiste également sur la collaboration toujours plus grande entre le monde de l'antidopage et le secteur pharmaceutique et cite en exemple la réussite de la deuxième Conférence internationale sur l'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage, qui a rassemblé plus de 300 participants à Tokyo en janvier 2015. Elle remercie d'ailleurs le gouvernement du Japon, le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie et l'Agence antidopage du Japon (JADA) pour leur participation. Des progrès considérables ont été réalisés en janvier 2015 à Tokyo, des accords-cadres internationaux ayant été conclus avec certains géants pharmaceutiques, comme GlaxoSmithKline, Roche, Novartis et Pfizer, depuis décembre, pour échanger de l'information au sujet des nouvelles substances développées. Cette collaboration est très prometteuse et l'AMA doit continuer de renforcer les partenariats multilatéraux et bilatéraux.

Dans le cadre de la stratégie de protection des athlètes propres, elle souligne le protocole d'entente entre l'AMA et l'Innovative Medicines Initiative (IMI) sur le partage d'information et de données. Dans les années à venir, le secteur pharmaceutique mettra au point des médicaments pour la population vieillissante et en perte d'autonomie. Or, ces médicaments pourraient être utilisés à de mauvaises fins. Par conséquent, ce partenariat puissant constitue aussi une composante essentielle de l'action de l'AMA.

Elle parle enfin d'un partenariat pluriannuel entre le PCC et l'AMA et du partenariat avec les ligues majeures.

Le fait que l'AMA puisse compter sur de nouvelles ressources nécessite qu'elle centre davantage son action et qu'elle soit encore plus exigeante et précise quant à leur utilisation. Le fonds de recherche de 13 millions de dollars est réservé à des instructions spécifiques ou à des orientations stratégiques visibles et solides. L'AMA doit donc se concentrer sur un nombre limité de projets et ne pas éparpiller les fonds. L'Agence a dû récemment consacrer beaucoup d'argent aux poursuites, et le financement de la recherche a écopé. L'AMA ne doit pas utiliser les fonds petit à petit. Le nouveau financement donne l'occasion à l'AMA d'indiquer les cibles visées par ses efforts de recherche. L'Agence a ouvert le débat sur quatre priorités liées à la recherche et à la médecine : la détection des transfusions autologues, l'amélioration du Passeport biologique de l'athlète et des seuils de détection, le microdosage et les paramètres endocriniens et, enfin, la science omique et les glucocorticostéroïdes. La situation actuelle quant à ce dernier point est intenable.

L'établissement des priorités doit aller de pair avec un changement de méthodes pour les demandes de propositions. Au lieu d'attendre que les équipes de recherche viennent à elle, l'AMA doit entrer en contact avec celles qui travaillent dans les domaines prioritaires. Un document-cadre sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation lors de sa prochaine réunion.

Le nombre d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) a augmenté considérablement; pourtant il y a encore beaucoup d'ONAD qui ne les inscrivent pas dans ADAMS.

Pour conclure, elle met en relief un problème lié à la méthodologie. Depuis janvier, avec l'appui du directeur général et du président, elle a participé à plusieurs réunions de groupes d'experts (Liste, AUT et Laboratoire). Elle a remarqué la qualité et l'engagement des membres des groupes, habilement soutenus par un personnel travaillant d'arrache-pied. Bien entendu, on peut toujours s'améliorer, et c'est ce qu'elle souhaite observer dans les activités internes et externes de l'AMA. En interne, l'AMA devrait améliorer l'interdisciplinarité et le partage d'information entre les comités. Elle suggère qu'avant la réunion du Comité Santé, médecine et recherche, les présidents des divers groupes d'experts se rassemblent. Lorsque le groupe d'experts Liste modifie une substance, il y a des conséquences sur les groupes AUT et Laboratoire. Il faut donc que tous les groupes aient de l'information à jour; c'est primordial à son avis. Les échanges entre les groupes et l'administration s'effectuent encore verticalement, en vase clos, ce qui peut engendrer des frustrations. Les experts ont l'impression qu'on ne les écoute pas vraiment. Les scientifiques aimeraient aussi qu'il y ait une plus grande interdisciplinarité et une plus grande collaboration entre les partenaires externes. Cela a aussi été mentionné à Doha. Occasionnellement, les laboratoires travaillent sur un problème avec l'aide de l'AMA, puis découvrent ensuite que d'autres laboratoires travaillent sur le même problème, sans qu'aucun des deux laboratoires ne sache ce que l'autre a fait. Elle a voulu présenter un rapport même si cela ne fait que quelques mois qu'elle a pris ses fonctions. L'AMA constitue vraiment la force motrice lorsqu'il est question de recherche scientifique et médicale, mais elle doit agir de concert avec tous les partenaires dans la lutte contre le dopage.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

– 8.2 Science

8.2.1 Liste préliminaire des interdictions 2016

LE D^R RABIN fait mention de la version préliminaire de la Liste des substances et méthodes interdites 2016 constituée par le groupe d'experts Liste, qui a été soumise à la consultation le 6 mai 2015, la date limite pour les commentaires ayant été fixée au 22 juillet. Cette période de consultation relativement longue a permis à l'AMA de recueillir comme à l'habitude l'ensemble des commentaires et des suggestions des partenaires, lesquels seront analysés et, le cas échéant, révisés lors de la réunion du groupe d'experts Liste en août, puis par les membres du Comité Santé, médecine et recherche, avant d'être présentés au Comité exécutif en septembre. Ce processus annuel doit donner à tous les partenaires suffisamment de temps pour formuler leurs commentaires à l'AMA.

M. POUND dit qu'il a eu une discussion intéressante récemment avec une personne qui jugeait que le processus de préparation de la liste n'était pas transparent et il lui a expliqué la façon de procéder de l'AMA. À peu près au même moment, il a reçu une copie du rapport préliminaire exigeant que la confidentialité soit maintenue. Il se demande pourquoi l'AMA ne permettrait pas aux personnes intéressées, partenaires ou non, d'être mises au courant de ce processus et s'il n'y a pas un élément d'information qui lui manque, faute de quoi, il sera heureux de le faire circuler.

M^{ME} FOURNEYRON répond que le D^r Rabin a rappelé la méthode utilisée par l'AMA, qui souhaite faire connaître la façon de préparer la liste. Elle ne croit pas que l'AMA cherche à dissimuler l'information. Comme les propositions du groupe d'experts Liste sont diffusées, elle ne voit pas pourquoi les documents devraient demeurer confidentiels. La méthode qu'elle a observée lui semble satisfaisante.

LE D^R RABIN ajoute qu'on a craint au départ que la liste suscite des commentaires non techniques et pas nécessairement justifiés provenant de personnes extérieures au domaine de l'antidopage ou n'ayant pas de connaissances suffisantes pour formuler des commentaires utiles. L'AMA a reçu beaucoup de commentaires sur le document, l'un des plus importants et des plus visibles. Jusqu'à maintenant, l'Agence a réservé la phase de consultation aux partenaires et ne l'a pas complètement ouverte au public. Il faudrait peut-être voir s'il y aurait lieu d'ouvrir le processus à tout le monde ou si le processus actuel suscite les commentaires sur les aspects scientifiques, médicaux, administratifs ou éducatifs nécessaires à la revue de la liste annuelle.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

– **8.3 Médical**

LE D^R VERNEC remercie M^{me} Fourneyron pour sa présence aux réunions des groupes d'experts. Comme il a été indiqué, 897 AUT ont été accordées dans ADAMS en 2014, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2013; la tendance à la hausse se poursuit. Une partie de l'augmentation s'explique par le fait que 16 OAD ont inscrit des AUT dans ADAMS pour la première fois. Cependant, plusieurs OAD n'utilisent toujours pas ADAMS, et ce, pour diverses raisons, ce qui limite la capacité de l'AMA de faire le suivi des AUT. De sa propre initiative, l'AMA examine deux AUT relatives à la testostérone dans le basketball et le biathlon. Le Comité AUT (CAUT) de l'AMA a rejeté une AUT accordée à l'égard d'un cas de DHEA l'année dernière. Le sportif visé a fait appel et, lors d'une audience tenue en décembre dernier, le TAS a maintenu la décision du CAUT. Dans le secteur médical, des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration des Lignes directrices pour l'AUT à l'intention des médecins, ce qui s'est révélé très utile aux comités AUT partout dans le monde. Un volet portant sur la gestion de la douleur neuropathique a été ajouté récemment et l'AMA s'emploie à en terminer un sur les conditions cardiovasculaires.

DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

– 8.4 Passeport biologique de l'athlète (PBA)

LE D^R VERNEC rappelle que le Passeport biologique de l'athlète permet de faire le suivi des variables biologiques en vue de la détection du dopage. Il fait mention du module hématologique, en place depuis 2009, et du module stéroïdien, créé en 2014. Le premier a atteint un certain niveau de maturité, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour mobiliser d'autres OAD et continuer à l'améliorer. Depuis 2010, on dénombre 81 violations des règles antidopage en vertu du Passeport biologique de l'athlète. Dans tous ces cas, bien qu'aucune substance interdite n'ait été détectée dans le sang ou l'urine, les sportifs ont été sanctionnés. En outre, plus de 400 sportifs ont été trouvés coupables de dopage sanguin, et ce, dans une large mesure après avoir été ciblés par le PBA, qui permet aux OAD de planifier intelligemment et stratégiquement quels échantillons d'urine doivent être contrôlés pour l'EPO par exemple.

Le module stéroïdien respecte grosso modo les mêmes procédures et principes. Dès qu'un formulaire de contrôle du dopage est saisi dans ADAMS, un passeport est créé et un résultat d'analyse atypique est indiqué si, après l'entrée de plusieurs échantillons, un profil anormal est détecté. La saisie des données dans ADAMS n'étant pas généralisée, l'AMA a dû mettre au point un système parallèle moins efficace, soit le profil stéroïdien suspect. Les membres peuvent prendre connaissance du document technique s'ils veulent en savoir plus. Le point à retenir selon lui est qu'avec l'utilisation du Passeport biologique de l'athlète et du modèle adaptatif dans ADAMS, le nombre de cas IRMF positifs par résultat d'analyse atypique est supérieur de 71 % par rapport au profil stéroïdien suspect, ce qui permet de conclure à une plus grande efficacité du passeport.

Un des principes clés du passeport veut qu'il y en ait un pour chaque sportif, ce qui sous-entend l'utilisation d'ADAMS. À partir des commentaires de partenaires, l'AMA permet maintenant à une deuxième OAD, autre que la responsable du passeport, d'évaluer toutes les données. Il y a eu des embauches dans les secteurs de la surveillance et du soutien, notamment M. Aiken, un directeur scientifique se consacrant à plein temps au Passeport biologique de l'athlète. On constate donc que l'AMA a grandement accentué le suivi des programmes liés au passeport et s'engage individuellement auprès de plusieurs organisations pour améliorer leur propre programme. Bien que ces efforts aient été entrepris il y a quelques mois seulement, l'AMA se réjouit de voir que la qualité de certains des programmes s'est améliorée. Mettre en œuvre un programme antidopage est une chose, mais s'assurer qu'il soit très efficace et stratégique en est une autre et l'AMA poursuivra ses efforts en ce sens.

Les scientifiques de l'AMA aident les OAD dans l'étude des cas liés au PBA et deux cas ont été soumis au TAS. Le suivi et l'exploration des données procurent des informations importantes aux fins des enquêtes en cours.

Il conclut en revenant sur certaines réunions qui ont lieu au cours des derniers mois, dont une au cours de laquelle plusieurs partenaires se sont penchés sur des questions pratiques, dont les responsables des passeports, l'échange d'information et le recours à l'UGPBA; de nombreuses suggestions intéressantes ont été faites en particulier au sujet d'ADAMS. Les discussions continuent sur le délai d'obtention des échantillons des laboratoires et on recommande généralement 36 heures et une analyse dans les 48 heures. Bien entendu, il est difficile de respecter ces délais les fins de semaine et dans certaines parties du monde. Un groupe d'experts chargé d'examiner les températures pour le transport des échantillons sanguins a proposé que les échantillons soient conservés à des températures très basses pendant une période prolongée; l'AMA songe à prolonger cette période de 36 heures en tenant compte des facteurs combinés de la température et de la durée. Lors d'une réunion scientifique tenue la semaine précédente à Rome, l'AMA a examiné des cas scientifiques et des habitudes de dopage avec des experts du PBA; des suggestions ont été formulées concernant une partie de la recherche ciblée liée au PBA, notamment la mise au point de nouveaux biomarqueurs de dopage pour tous les modules et la conservation d'un plus grand nombre d'échantillons en vue de contrôles ultérieurs.

L'AMA réunira au Qatar, les 2 et 3 novembre 2015, des experts, des techniciens de laboratoire et des gestionnaires du passeport en vue de leur apporter une formation supplémentaire. Le passeport et le modèle adaptatif, qui ne représentent que la première partie de l'évaluation, peuvent donner lieu à un résultat atypique, et l'AMA a besoin d'une amélioration des compétences de plusieurs spécialistes à l'échelle mondiale sur les passeports pour mener à terme son évaluation.

Il conclut en disant que l'efficacité du passeport stéroïdien s'est accrue et qu'il espère pouvoir compter sur un volume plus important de données l'année prochaine. L'AMA continuera de conseiller et d'aider ses partenaires pour améliorer leurs programmes. Le Passeport biologique de l'athlète n'est pas un programme indépendant; il va de pair avec tous les contrôles analytiques et les enquêtes faisant partie du programme des OAD.

M. PASCUAL demande si, en raison de la structure des UGPBA et des nombreux experts qui examinent les profils, et compte tenu des coûts connexes, si tous les efforts ont été faits pour intégrer toutes les connaissances dans un algorithme qu'ADAMS peut gérer et ainsi permettre aux experts non seulement de donner des indications sur l'anomalie contenue dans un profil, mais aussi de renforcer l'intelligence artificielle d'ADAMS en vue de l'évaluation de ces résultats. C'est peut-être plus simple pour le passeport sanguin, mais du point de vue du CIP ou d'un laboratoire, il y a eu des modifications des profils qui ne sont pas inquiétantes ou qui reflètent simplement des variations endogènes normales qu'il serait probablement plus facile d'intégrer dans ADAMS pour que l'information s'y trouve déjà et aide à simplifier tout le processus.

M. BOILEAU dit que des progrès intéressants ont été réalisés, mais qu'il y a des signaux alarmants. Il demande s'il est possible d'en dire plus sur l'information relative au dopage sanguin et veut savoir pourquoi le taux de conversion des analyses positives n'est pas plus élevé pour le dopage sanguin et les violations des règles antidopage; il parle des 81 violations des règles et des 400 analyses traditionnelles qui découlent du Passeport biologique de l'athlète.

LE D^R VERNEC dit au D^r Pascual que l'AMA a souvent discuté de ces principes et procédures, mais les membres sont bien conscients que le module stéroïdien est davantage orienté vers les laboratoires. L'AMA a toujours essayé de l'automatiser davantage et de perfectionner l'algorithme. L'idéal serait d'intégrer toutes les données, cas de dopage ou non, mais cela est impossible car il y a trop d'éléments qui ajoutent de la confusion, ce qui explique pourquoi l'AMA a fait appel à des experts. Les UGPBA (il y en a neuf actuellement) ont été créées parce que trop de petites OAD n'avaient pas les ressources ni l'expertise nécessaires pour tout apprendre sur le passeport. L'évaluation n'est pas terminée et il y aura d'autres changements; en attendant, les commentaires des membres sont toujours appréciés.

En ce qui concerne l'autre commentaire, qui selon sa compréhension porte sur le fait qu'il n'y ait pas plus de tricheurs qui se font attraper par le PBA, il dit que l'un des grands principes de l'antidopage est que les résultats faussement positifs ne sont pas souhaités et que l'ensemble de la communauté sportive et des partenaires comptent sur un système très rigoureux pour déterminer qu'un sportif s'est dopé. Il est impressionné par le fait qu'il y a eu 80 cas (il n'y en avait eu que 12 il y a deux ans) et affirme que ce n'est pas terminé. Certains sportifs n'ont pas été déclarés positifs ni à l'EPO, ni aux agents stimulants de l'érythropoïèse ni à d'autres produits, sauf qu'ils présentaient un profil atypique compte tenu de certains renseignements obtenus. Comme il l'a mentionné, il y a eu plus de 400 cas, mais ce dont l'AMA n'a pas assez parlé en raison du manque de renseignements détaillés, c'est l'effet dissuasif. Le rapport de la CIRC indique, par exemple, que l'avènement du Passeport biologique de l'athlète a entraîné un grand changement de paradigme, certainement pas l'élimination du dopage dans le cyclisme (il ne faut pas se leurrer), mais une amélioration certaine et la fin du dopage systématique du début des années 2000. Il est fini le temps où un sportif pouvait s'autotransfuser deux sacs de sang et se présenter à une compétition deux jours plus tard. Il pense que l'AMA est partie sur de bonnes bases; personne ne se repose sur ses lauriers et il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le Passeport biologique de l'athlète.

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agit d'un débat de très haut niveau et que ce serait peut-être une bonne idée de voir comment l'information fournie au Conseil de fondation pourrait être un peu plus détaillée. Il est reconnaissant pour tout le travail qui a été fait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Passeport biologique de l'athlète.

9. Affaires juridiques

- **9.1 Rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes**
- **9.2 Commission indépendante**

M. NIGGLI dit en commençant qu'il a de bonnes nouvelles et que les membres seront surpris d'apprendre qu'elles ont à voir avec la protection des données. En effet, après plusieurs années de discussions, l'AMA s'est entendue avec la Suisse sur une façon de résoudre le problème du transfert des données au Canada. Avec l'approbation des autorités suisses de protection des données, l'AMA renouvellera son entente avec tous les utilisateurs du système ADAMS et, au lieu de signer ces ententes avec l'AMA à Montréal, ils le feront avec l'AMA à Lausanne. Les données qui entreront en Suisse, puis seront transférées au Canada, seront assujetties à l'entente approuvée par les autorités suisses en vertu de laquelle toutes les exigences de protection des données devront être respectées. Cela signifie que le transfert de données et l'utilisation du système ADAMS ne devraient pas causer de problème aux organisations en Europe, parce que la Suisse a été jugée adéquate aux termes de la législation de l'Union européenne. Ce n'est donc plus une raison pour boudier le système.

En outre, l'AMA a travaillé avec l'énergie du désespoir avec les autorités canadiennes (gouvernement du Québec et gouvernement fédéral) pour que l'Agence relève de la loi fédérale sur la protection des données. En tant qu'organisme sans but lucratif, l'AMA était assujettie à la loi québécoise, plutôt qu'à la loi fédérale, qui est reconnue comme adéquate par les autorités européennes. En vertu d'un projet de loi qui a été déposé au parlement et qui devrait être approuvé d'ici trois semaines, l'AMA relèverait de la compétence fédérale pour la protection des données. Cela résoudrait par le fait même le problème du transfert des données. Par ailleurs, le transfert des données n'est plus un problème et certainement plus une excuse pour ne pas utiliser le système ADAMS.

Néanmoins, il y a encore des questions en suspens en Europe et l'UE prépare une loi. Selon les dernières informations en provenance de la Commission européenne, à Bruxelles, il reviendrait à chaque État membre de s'assurer que ses lois en vigueur reconnaissent que la lutte contre le dopage est un enjeu d'intérêt public et que, sur cette prémisse, la collecte, le partage et le transfert d'information deviendraient des aspects légaux en vertu des nouvelles règles. La situation globale suscite donc d'importantes préoccupations. L'AMA compte grandement sur ses partenaires européens pour trouver une solution efficace.

Beaucoup d'argent a été dépensé sur le plan des affaires juridiques et des affaires importantes sont en suspens. Il informe les membres que l'AMA a porté en appel les causes des ligues australiennes de football (34 ou, potentiellement, 35 causes). Cela va nuire au budget, mais c'est très important du point de vue des principes. La décision initiale remettait en question la capacité à poursuivre les cas non analytiques et le niveau de preuve requis pour remporter les causes. Or, au moment où le nouveau Code entrerait en vigueur et où l'on insistait sur les cas non analytiques, il importait d'établir le bon précédent. Ces causes ont été portées en appel devant le TAS.

L'AMA a été aux prises avec des litiges coûteux, l'affaire numéro 3 en suspens n'étant pas la moindre. Il s'agit d'une affaire de golf aux États-Unis, dans laquelle l'AMA n'était même pas en cause. Elle oppose un sportif et la Professional Golf Association (PGA), et l'AMA y a été entraînée, car on lui demandait de communiquer des documents, ce qui s'est révélé long, a nécessité l'implication d'avocats aux États-Unis et au Canada et a

coûté à l'AMA des milliers de dollars. L'Agence essaiera de récupérer une partie des coûts, mais ce ne sera pas facile.

Une affaire en suspens relative à l'entraîneur de Lance Armstrong, Johan Bruyneel, a également coûté très cher et l'UCI et l'USADA soutiennent financièrement l'Agence dans ce dossier.

L'AMA a été engagée dans plusieurs affaires récemment au Brésil. Elle a collaboré avec l'OAD brésilienne, qui a promis, en échange de l'aide reçue, un financement qui devrait contribuer à réduire les dépenses.

L'AMA a organisé des cours sur la gestion des renseignements, dont un premier cours pilote à Paris il y a quelques semaines qui a été une grande réussite. Le prochain cours sera offert à Lausanne et sera ouvert à l'ensemble des OAD, des ONAD et des FI. Le premier cours, qui était complet après quelques jours, sera repris. L'AMA essaie d'aider toutes les OAD à comprendre leurs responsabilités à l'égard du nouveau Code et à y parvenir sans trop de complications, tout en gérant l'information de manière sensée pour qu'elle soit utile à la lutte contre le dopage, en particulier en ce qui a trait aux cas non analytiques.

LE PRÉSIDENT se dit ravi des deux bonnes nouvelles au sujet de la protection des données.

M. SCHNEIDER souhaite intervenir au sujet de la protection des données et de la nouvelle réglementation européenne qui fait l'objet de discussions à Bruxelles. Il dit qu'il s'agit d'une question technique et politique. L'AMA craignait que cette réglementation nuise à la lutte contre le dopage dans le sport. Le Luxembourg exercera la présidence de l'Europe au cours des six prochains mois et les discussions devraient prendre fin avec son mandat. Concernant le projet de réglementation qui a fait l'objet de deux lectures à Bruxelles, la Lettonie et le Luxembourg ont transmis les préoccupations de l'AMA lors de rencontres formelles et informelles et continueront de le faire. Les préoccupations de l'Agence ont été prises en compte dans le cadre de la réglementation horizontale. Le fait qu'en vertu de l'article 87, l'antidopage soit considéré comme une question d'intérêt public montre que l'Europe y accorde de l'importance et tout sera fait pour que cette disposition soit maintenue dans le document final. Le projet de réglementation est très proche de la directive de 1995 qu'il remplacera. Seule modification : les sentiments des sportifs ne constituent plus une raison valable à l'égard de la collecte des données personnelles. Il comprend les inquiétudes manifestées par l'AMA et assure que le futur président tiendra l'Agence informée et l'aidera sur les questions de protection des données tout en veillant à maintenir l'efficacité de la lutte contre le dopage dans le sport.

M. POUND réitère sa déception à l'égard de l'issue de l'affaire Backstrom. L'athlète a été déclaré positif lors des Jeux olympiques de Sotchi, mais s'en est tiré et a remporté une médaille d'argent. L'AMA a cafouillé en ne menant pas cette cause à la conclusion qui s'imposait.

M. BESSEBERG dit qu'il est insatisfait de la disposition du nouveau Code exigeant que les FI rapportent les résultats atypiques reçus d'un laboratoire à la fédération et au sportif. Il dit que c'est faire fausse route, car cette information est entièrement confidentielle et des contrôles ciblés intelligents devraient être effectués pour démasquer le sportif en cas de soupçons. Dans le passé, sa fédération est parvenue à faire un suivi par des contrôles ciblés intelligents afin de démasquer des sportifs présentant des résultats atypiques et ayant utilisé l'EPO de nouvelle génération. Il dit qu'en matière de conformité au Code, sa fédération a préféré continuer à appliquer l'ancienne règle, soit maintenir le secret, et a obtenu l'autorisation de l'AMA à cet effet. La règle devrait cependant s'appliquer à tous, car il faut tout faire pour démasquer les tricheurs. Il craint en effet que des tricheurs se cachent derrière des résultats atypiques. Il faut changer le Code pour qu'il soit plus efficace dans la lutte contre les tricheurs et la protection des sportifs propres. Il n'a pas de problème parce que sa fédération a obtenu une exception, mais la règle devrait s'appliquer à tous.

LE PROFESSEUR DE ROSE remercie M. Niggli pour son rapport et souhaite faire deux commentaires. Au Brésil, la décision sur les résultats d'analyse anormaux a été prise par chaque FN et la plupart des fédérations utilisent déjà des systèmes d'arbitrage très efficaces : elles font généralement appel à trois experts et rendent la bonne décision. Certaines fédérations utilisent toutefois l'ancien système et s'adressent aux tribunaux du sport; les personnes qui y travaillent sont spécialisées dans les lois régissant les sports, mais ne connaissent pas les règles antidopage. Il salue donc l'initiative de l'ABCD qui vise à faire en sorte que les décisions soient conformes au Code et aux règles de l'AMA. Ensuite, le Mouvement olympique souhaite profiter de l'occasion pour préconiser l'élargissement de la conservation des certificats d'AUT pendant dix ans aux dossiers médicaux sous-jacents, surtout dans le contexte d'une nouvelle analyse du programme et pour évaluer une éventuelle solution légale.

M. PIGOZZI dit qu'il soutient les propos du professeur De Rose et qu'il est toujours souhaitable de justifier un rapport médical ou un certificat médico-légal par des dossiers médicaux pertinents; il appuie donc fortement la recommandation du Mouvement olympique.

M. NIGGLI dit que l'AMA collaborera étroitement avec la présidence luxembourgeoise pour établir une méthode et qu'il sera heureux si les inquiétudes de l'AMA se révèlent non fondées. L'Agence doit néanmoins être très prudente et travailler avec ses partenaires. Il dit qu'il a déjà donné une réponse à M. Pound sur cette question lors de la réunion précédente du Conseil de fondation et qu'on peut en lire la teneur dans le procès-verbal.

S'adressant à M. Besseberg, il pense qu'il y a un problème de compréhension de la disposition du Code indiquant que les organisations antidopage doivent mener l'examen requis dans le cas de résultats atypiques, et qu'il est vrai qu'il faut trouver les éléments sous-jacents aux résultats. La seule indication donnée par le Code est qu'une fois l'enquête effectuée, ce qui peut prendre du temps, il est obligatoire d'informer les personnes qui en ont fait l'objet et les organisations concernées. Chaque organisation a la possibilité d'agir en toute confidentialité pour découvrir la vérité, et les résultats doivent être communiqués, qu'il y ait ou non une affaire ou un appel, mais il est certain que les FI n'ont aucune obligation de communiquer aux sportifs leur intention de mener une enquête.

Concernant le processus, il dit qu'il est en principe d'accord avec le professeur De Rose et M. Pigozzi et qu'il regarde du côté du Conseil de l'Europe, le processus ayant consisté à produire un document sur la durée de conservation de chaque type de données. Un groupe de travail formé pour étudier la question a conclu que l'AMA doit, à des fins de protection des données, conserver le certificat d'AUT plus longtemps que la documentation médicale sous-jacente, et ce, en raison du caractère plus sensible des dossiers médicaux. Toutefois, il est certainement possible de discuter encore de la conservation des documents s'il y a de bonnes raisons de le faire et le principe de la protection des besoins est guidé par les besoins. Il sera heureux d'aborder le sujet à nouveau et de voir s'il est possible de modifier la durée de conservation si cela s'avère une solution raisonnable.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que la discussion a été très utile et productive.

DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique.

10. Code mondial antidopage

M. NIGGLI signale la présence de M. Bouchard, président du Groupe d'experts Révision de la conformité, qui agit comme organisme indépendant chargé de superviser les activités de l'AMA en matière de conformité. Les membres ont trois documents dans leur dossier. Le premier décrit le processus général suivi par l'AMA pour mettre en place le programme de conformité et établir une procédure permettant de déterminer si les

règles sont mises en application adéquatement. L'AMA lancera également la démarche de certification en vertu de la norme ISO pour ce processus. Le deuxième document (10.2) indique les pays qui réalisent des progrès et le troisième (10.3), ceux pour lesquels une recommandation de non-conformité a été formulée. Il laisse la parole à M. Bouchard, qui décrira les travaux du groupe et la démarche ayant abouti à la recommandation.

- **10.1 Plan 2015 sur la conformité et autres questions liées à la conformité**
- **10.2 Mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2015 – révision des règles**
- **10.3 Non-conformité**

M. BOUCHARD dit qu'il est très heureux d'informer les membres au sujet des travaux du comité de révision de la conformité. Comme l'indiquent les documents, le Comité s'est réuni à deux reprises, soit en février et en avril, et en est donc encore à ses débuts. La première réunion a essentiellement été consacrée à une mise en contexte et il y a eu une séance d'information expliquant les composantes du programme de supervision de la conformité, le processus de certification ISO et certaines particularités de la mise en œuvre du Code dans des pays où la loi doit être modifiée. Le groupe a discuté en profondeur du modèle à trois niveaux proposé pour les pays et les FI, et un certain nombre de cas ou de problèmes en suspens ont été portés à l'attention des membres. On a informé ceux-ci de la nature des problèmes et on leur a donné accès aux documents officiels échangés entre le groupe de travail et l'organisation pertinente. Après une très intéressante séance d'information menée par le personnel de l'AMA, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'intention du groupe de travail. Avant d'en parler, il souhaite mettre certaines recommandations en contexte, notamment sur le modèle à trois niveaux, parce que le groupe ne fait qu'amorcer ses travaux. Le groupe se penchera également sur d'autres sujets et fera d'autres recommandations au Conseil de fondation, mais il faut d'abord mettre les choses en perspective. Une liste de critères a été présentée au groupe concernant le modèle à trois niveaux pour les pays, mais celui-ci a demandé qu'on lui fournisse plus d'indicateurs axés principalement sur les sports. Le groupe a révisé le modèle pour les FI et certains types de sport ont été ramenés au niveau inférieur, dont le parachutisme. Il a aussi apporté des changements aux critères tout en indiquant que leur application, qui doit se faire en interne seulement, doit être flexible, du moins au début. Le groupe a également recommandé que la non-conformité d'un pays ou d'un signataire soit l'un des critères pris en compte dans le modèle à trois niveaux. Ce modèle doit également faire l'objet d'une révision annuelle pour tenir compte des différents mouvements et de l'environnement changeant. Tout en demeurant ferme à l'égard de certaines recommandations, le groupe veut s'assurer que le groupe de travail aide les signataires. Il a évoqué la possibilité d'une charte permettant aux pays de mieux comprendre les exigences auxquelles ils doivent se conformer de même que la possibilité pour chaque signataire de remplir un questionnaire ou un sondage comportant des questions précises et facile à remplir, à comprendre et à comparer.

Il a été question longuement des signataires dont les règles ne sont pas encore conformes au Code. Il en existe deux catégories. La première se compose de ceux qui ont soumis leurs règles à l'AMA, en discutent avec l'Agence et ont réalisé des progrès. La deuxième comprend les signataires qui n'ont pas encore transmis l'information ou une première ébauche de leurs règles, ou qui n'ont pas répondu aux lettres envoyées par l'AMA.

Depuis la réunion du 2 avril, des progrès ont été réalisés par les signataires faisant partie de la première catégorie, ce qui devrait leur permettre d'être conformes avant la réunion de novembre. Les progrès ne doivent pas s'arrêter là cependant et le groupe, qui examinera la liste en novembre, pourrait recommander que certains signataires soient déclarés non conformes. L'important, toutefois, est que des progrès ont été faits et qu'on peut espérer qu'un plus grand nombre de signataires auront atteint la conformité avec le Code.

Les discussions ont été légèrement différentes au sujet de la deuxième catégorie, celle des signataires qui n'ont pas encore transmis l'information au personnel de l'AMA. Le groupe estime que ces signataires devraient être déclarés non conformes par le Conseil de fondation à cette réunion, étant donné que la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013 s'est tenue en Afrique du Sud il y a maintenant 18 mois, que les règles ont été mises à la disposition de tous les signataires et que de nombreuses lettres ont été envoyées ou de nombreuses tentatives faites pour les mobiliser. Depuis hier, cependant, deux signataires, l'Andorre et le Libéria, ont entrepris des démarches et indiqué qu'ils étaient en train de modifier leurs lois ou leurs règles en vigueur. On pourrait donc envisager de les retirer de la liste. Le plus important cependant est que la communication soit maintenue et que toutes les parties visent le même objectif et travaillent dans la même direction. Le groupe a fait des recommandations quant aux problèmes éprouvés par certaines organisations, notamment la FIBA, World Rugby et l'ICC (Conseil international du cricket). Les recommandations, dont certaines figurent dans la documentation, tiennent compte de commentaires et d'arguments formulés par ces organisations. On peut y lire également la position du groupe concernant certaines demandes d'exception, les membres ayant toujours trois grands principes en tête. Très engagés, les membres apportent des perspectives différentes, mais le groupe présente une grande cohérence et insiste sur l'importance de l'harmonisation, du processus de résolution prévu dans le Code et du respect des droits des sportifs.

M. KOLOBKOV exprime son accord avec l'approche de l'AMA en matière de non-conformité. L'Europe prend très au sérieux cette question et, sachant que le processus législatif pourrait être long et complexe, les autorités publiques ont tout mis en œuvre pour présenter des règles conformes au Code avant le 1^{er} janvier. Le Conseil de l'Europe a eu des contacts récents avec les gouvernements des pays qui risquent d'être déclarés non conformes afin de les inciter à corriger la situation. Après que le Conseil eut pris contact à plusieurs reprises avec le dernier pays européen sur la liste, l'Andorre, le gouvernement a fait parvenir la veille une lettre à l'AMA contenant les explications et les assurances nécessaires. Le Conseil de l'Europe reste déterminé à appuyer l'AMA en veillant à ce que les signataires européens respectent toutes les obligations énoncées dans le Code.

M. PENGILLY remercie l'AMA pour le travail qui a été fait et souligne qu'il s'agit d'un bon départ. Il demande ce qu'il faut faire si un tricheur est démasqué dans l'un des sept pays non conformes ou l'un de ceux dont les règles ne sont pas parfaitement conformes par rapport à un tricheur démasqué dans un pays ayant des règles conformes au Code.

M^{ME} MARKOVIC dit qu'il s'agit d'une très bonne question, mais qu'elle n'a pas voulu la poser. Elle félicite les auteurs du rapport et considère que le suivi de la conformité au Code et la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions revêtent une grande importance. Elle appuie les deux interventions précédentes et indique que la collaboration avec le Conseil de l'Europe a été très bénéfique, dans un premier temps en vue d'assurer une supervision de grande qualité de la conformité, si importante pour l'avenir, et dans un deuxième temps en vue de contribuer à l'amélioration des lois antidopage nationales et à un traitement équitable pour tous les sportifs.

M. POUND mentionne que, selon ce qu'il comprend, l'AMA s'apprête à prendre la décision capitale de déclarer non conformes des pays qui n'ont toujours pas répondu après 18 mois et des demandes répétées. Si l'AMA ne fait rien à propos des pays non conformes qui continuent de parler à l'Agence ni à propos de la supervision de la conformité au Code, on peut se demander si elle est vraiment sérieuse dans sa mission première de protéger les sportifs propres. Il dit qu'il partage la préoccupation de M. Pengilly et que celui-ci connaît probablement la réponse à sa question sur le sort des tricheurs, selon qu'ils se trouvent dans un pays non conforme ou conforme. En fait, la non-conformité confère un avantage aux tricheurs étant donné qu'ils échappent aux sanctions prévues dans le Code 2015. L'AMA a donc encore beaucoup de travail à faire pour être vraiment en mesure de superviser la conformité au Code.

M. BOUCHARD souhaite aborder la dernière question. Il est certain qu'une grande attention doit être accordée à la supervision et que ce serait vraisemblablement une bonne idée de bien définir les critères d'évaluation. Il aimerait que les choses soient plus avancées, mais il dit que la fondation doit prendre les bonnes décisions avant d'aller plus loin. Il tient à rassurer les membres que la priorité ira à la supervision. Il explique que le groupe fait une recommandation de non-conformité pour les pays qui n'ont pas formulé le moindre engagement au cours des 18 derniers mois. Quant aux autres pays, ils ont bougé et soumis des règles depuis le 2 avril; l'AMA leur donne le bénéfice du doute, mais continue à les surveiller et c'est pour cela que les progrès doivent se poursuivre. Le groupe réexaminera la liste en novembre et verra s'il y a eu des progrès, après quoi il formulera d'autres recommandations au sujet de la non-conformité.

LE PRÉSIDENT demande à M. Pound si le processus de supervision et l'assurance de sa mise en œuvre l'ont aidé à comprendre, à défaut d'accepter, le fait qu'il y a un très petit nombre de pays qui pourraient atteindre la conformité s'ils avaient fourni l'information à l'AMA.

M. POUND comprend les explications, mais il est préoccupé par les délais et la rigueur. À ce stade-ci, il aurait tendance à dire que les pays de la liste A devraient être déclarés non conformes et que ceux de la liste B devraient faire l'objet d'une supervision très étroite et devenir officiellement non conformes s'ils ne répondent pas aux exigences avant une date déterminée.

LE PRÉSIDENT réitère que cette question est traitée comme une grande priorité en vertu du nouveau Code et qu'un groupe d'experts a été constitué à cette fin. Il demande à M. Bouchard de prendre note des commentaires formulés par M. Pound et d'en reparler au Conseil de fondation. L'AMA a toujours su qu'il faudrait du temps et elle en est à la première étape, qui consiste à déterminer si les règles en place sont les bonnes et s'appliquent à tous. D'autres normes s'appliqueront et le degré de conformité variera selon l'évolution du processus. Il suppose qu'une recommandation a été faite au sujet des pays concernés à l'annexe 1 du document 10.3 (six pays).

M. PENGILLY souhaite faire un suivi par rapport à sa propre question. Si M. Pound a raison, cela signifie que les sportifs se retrouvent dans une situation injuste. Il veut faire trois commentaires à ce sujet. Le premier est que si le Conseil de fondation juge des pays non conformes, il est tout aussi important qu'il fixe un échéancier clair et approprié pour ceux dont les règles ne sont pas parfaitement conformes, notamment quant à la mise en œuvre des règles. Deuxièmement, les responsables des manifestations sportives, par exemple les organisateurs de grandes manifestations et les FI, doivent créer un cadre de conséquences et de sanctions rapides, fermes et claires pour traiter les cas de non-conformité. Le troisième point se rapporte à la téléconférence que le Comité des sportifs a tenue il y a quelques jours avec M. Howman et au cours de laquelle le directeur général a indiqué que le programme de supervision de la conformité ne sera pas prêt avant 2017 (ce qui l'a beaucoup étonné) : la création de ce programme doit être priorisée et accélérée en vue du début de 2016 pour que les organisations antidopage de niveau 1 soient évaluées avant la tenue des Jeux olympiques de Rio.

M. RYAN dit qu'en supposant que le Conseil de fondation adopte la proposition formulée à l'annexe 1, ce qu'il devrait faire selon lui, l'AMA doit faire très attention au vocabulaire qu'elle utilise parce qu'en déclarant un petit nombre de signataires non conformes, elle peut laisser entendre que tous les autres le sont. Or, dans son secteur, des discussions sont en cours avec certaines fédérations, même si l'AMA peut être sur le point de les déclarer conformes au Code. Il doit donc être clairement indiqué que le fait que l'AMA déclare quelques signataires non conformes n'implique pas que tous les autres le sont.

M. BOUCHARD est d'accord avec cette observation et en prend note.

M. POUND demande si, au moment de voter sur cette question et en supposant que le vote soit favorable, on indiquera au personnel d'aviser immédiatement les autorités

responsables, par exemple le CIO, et de livrer le message que l'AMA s'attend à ce qu'elles remplissent leurs obligations.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA y est tenue en vertu du Code et en rendra compte conformément à l'article 23.5.5.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont eu suffisamment d'information pour accepter la recommandation du groupe de travail sur la conformité selon laquelle la Guinée-Bissau, Haïti, la République populaire démocratique de Corée, la Sierra Leone et les Îles Vierges doivent être déclarés non conformes et les mesures nécessaires doivent être prises, et ce, tout en faisant très attention au vocabulaire utilisé pour les deux autres groupes.

M. RICCI BITTI parle des mesures faisant suite à la décision de déclarer ces pays non conformes; l'AMA devrait peut-être informer les partenaires sur le statut des autres pays également.

LE PRÉSIDENT demande si M. Ricci Bitti souhaite qu'un rapport intermédiaire soit publié à l'intention des autres partenaires et que, le cas échéant, il contienne les statistiques relatives au travail qui a été fait par le groupe sur la conformité et une répartition des partenaires en trois groupes.

M. RICCI BITTI dit qu'il suppose que M. Pound voulait dire que, si les partenaires sont au courant, le processus pourrait être accéléré. Cela lui semble une possibilité.

LE D^R STOFILE regroupe les cas de conformité/non-conformité en trois catégories. La première correspond au groupe idéal, soit les partenaires qui ont élaboré leurs propres règlements et dont les activités sont conformes. Les deux autres se composent des signataires dont les règles ne sont pas conformes et de ceux dont les règles ne sont pas parfaitement conformes. En ce qui concerne les signataires qui n'ont fait aucun progrès depuis 18 mois, il pense qu'on devrait fixer une date limite puis, si rien n'est fait, clore le dossier. Quant au groupe de partenaires dont les règles ne sont pas parfaitement conformes, on devrait les prévenir qu'ils ne peuvent maintenir ce statut indéfiniment et que leurs règlements devront être soumis et approuvés avant une date limite. La terminologie utilisée est trop vague, car il existe bel et bien trois catégories distinctes.

M. MUYTERS pense qu'il pourrait y avoir différents stades pour les signataires dont les règles ne sont pas parfaitement conformes. Pour certains, par exemple, le processus est pratiquement terminé et il ne manque plus que l'approbation du parlement, tandis que pour d'autres le processus débute à peine. Ce n'est pas une bonne idée d'envoyer une lettre aux pays dont le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires ni de s'ingérer dans la démarche du parlement. Aussi, il ne pense pas qu'une seule mesure puisse s'appliquer à tous les pays dont les règles ne sont pas parfaitement conformes.

M. POUND insiste pour dire que lorsque le Conseil de fondation tiendra sa prochaine réunion en novembre, il y aura plus de deux ans que le Code a été adopté et personne au sein des gouvernements de la planète ne pourra prétendre qu'il ne savait pas que la date butoir était le 1^{er} janvier de cette année. À son avis, l'AMA doit être très ferme à cet égard.

LE PRÉSIDENT dit que, dans le groupe des signataires dont les règles ne sont pas parfaitement conformes, la distinction entre la conformité et la non-conformité est parfois ténue et que les membres constateront dans le rapport précédent qu'une approche politique a été nécessaire pour certaines fédérations et certaines personnes et qu'elle a donné des résultats très rapidement. Avec le groupe 1, celui des pays ayant mis en place les règles appropriées, les choses sont simples, mais c'est plus compliqué avec les pays du groupe 2. Comme ils n'ont pas mis en place toutes les règles, il faut employer un vocabulaire fondé sur les règles en vigueur. Le groupe de M. Bouchard peut envisager une échelle mobile pour l'entrée en vigueur des règles dans tous les pays. Le troisième groupe, enfin, comprend un tout petit nombre de partenaires et l'AMA en a ciblé deux qui n'ont absolument rien fait. Si l'on excepte la Corée, il s'agit de petits pays et l'AMA ne veut pas regretter ses gestes. Cependant, on ne peut faire d'exceptions et

permettre qu'un signataire s'en tire sans conséquences. Il croit que le Conseil de fondation doit accepter la recommandation et prendre une décision au sujet de ce petit groupe de pays. La supervision relève du groupe de M. Bouchard et il pense que le Comité exécutif voudra savoir en septembre si des progrès ont été réalisés.

Il demande aux membres du Conseil de fondation s'ils sont prêts à déclarer non conformes El Salvador, la Guinée-Bissau, Haïti, la République populaire démocratique de Corée, la Sierra Leone et les Îles Vierges. C'est à eux de décider. Concernant la Sierra Leone qui a été durement éprouvée par le virus Ebola, il peut être utile de prendre note de l'article 23.5.6 du Code : « L'AMA examinera les motifs de non-conformité d'un signataire et, dans des circonstances exceptionnelles, pourra recommander au CIO, au CIP, aux FI et aux organisations responsables de grandes manifestations qu'ils excusent provisoirement la non-conformité. » Il dit que cet article s'applique à la situation de la Sierra Leone, mais ce pays devra expliquer pourquoi il n'est pas conforme. Cela lui semble être la chose la plus humaine à faire.

Il remercie M. Bouchard pour les progrès accomplis dans des circonstances souvent difficiles. Il y a très clairement des divergences d'opinion. Certains souhaitent beaucoup plus de fermeté, d'autres non, et d'autres encore trouvent que le processus législatif est beaucoup plus lent que prévu dans certains pays. Il est très heureux qu'il y ait un débat sur l'existence d'un ensemble de règles, mais le problème viendra plus tard lorsqu'il faudra déterminer si une ONAD est efficace. Il préfère que le débat intellectuel ait lieu maintenant, sachant que l'AMA devra probablement affronter des problèmes plus graves dans les années à venir. Il remercie le Conseil de fondation et tout particulièrement M. Bouchard et son groupe.

DÉCISION

Le Plan 2015 sur la conformité est approuvé; il est pris note du compte rendu sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage.

11. Communications

LE PRÉSIDENT présente la nouvelle directrice des Communications, M^{me} Catherine MacLean, qui parlera des projets dans ce domaine et donnera des indications sur ce que l'AMA doit faire pour élaborer sa nouvelle stratégie de communications.

M^{ME} MACLEAN dit aux membres qu'ils pourront prendre connaissance de son rapport, mais elle souhaite d'abord leur parler de ses antécédents et de la future stratégie de communications de l'AMA. Elle a déjà fait de la compétition en natation, sous l'influence de la sensation est-allemande, Kornelia Ender, qui avait remporté quatre médailles d'or lors des Jeux olympiques de Montréal en 1976. Comme beaucoup de membres le savent, il a été démontré par la suite que le dopage était systématique au sein du programme de natation de l'Allemagne de l'Est et que Kornelia Ender était au nombre des athlètes ayant utilisé des produits dopants. Elle dit qu'elle a travaillé 23 ans pour Alcan puis pour Rio Tinto, géant mondial des métaux et des mines, et deux années comme consultante indépendante pour une société établie à Londres et ses entreprises dans la Sierra Leone. En poste à l'AMA depuis décembre, elle est très heureuse de retourner à ses racines sportives. Elle sent qu'elle ne maîtrise pas encore tout à fait son sujet, car il s'agit d'un domaine très complexe où tout bouge très vite. Le directeur général l'a prévenue au départ qu'il lui faudrait un an et demi pour démêler tous les dossiers et elle commence à croire qu'il disait vrai. Elle est arrivée pendant une période très intéressante, à la fin de la première année du mandat de M. Reedy, peu après l'approbation du plan quinquennal et quelque temps avant l'implantation du nouveau Code, quelques mois avant la publication du rapport de la CIRC et à un moment où l'intérêt pour différentes affaires à l'échelle mondiale et des sujets comme les compléments et le Passeport biologique de l'athlète grandissait. Dans son nouveau poste de directrice des Communications, elle a pris le temps nécessaire pour comprendre le fonctionnement de l'organisation et son mandat, le

mouvement antidopage, les relations avec les gouvernements et d'autres aspects. Elle s'est aussi employée à déchiffrer l'univers des communications avec l'aide de sa petite mais compétente équipe au mandat très large. Le rythme de travail est trépidant vu l'intérêt suscité par l'AMA et la lutte contre le dopage dans les médias et auprès d'autres partenaires. Elle a eu la chance d'arriver quelques mois seulement après l'exécution par des experts-conseils externes d'un audit sur l'efficacité des communications qui a constitué une bonne référence pour elle. L'une des principales conclusions de l'audit était que l'AMA devait se donner une voix plus forte et plus convaincante afin de protéger les sportifs propres et devenir le principal porte-parole de la lutte contre le dopage dans le sport jouissant d'un auditoire et d'un respect d'envergure internationale. Comme les membres le savent, la vocation première de l'AMA est la réglementation et la supervision, mais l'Agence offre également un large éventail de services de grande qualité et de grande valeur, notamment en matière de sensibilisation des sportifs, d'éducation, de renforcement des capacités et d'information sur la lutte contre le dopage. Comme elle doit par conséquent déployer des efforts accrus de sensibilisation et de promotion auprès des principaux partenaires, dont les FI et les ONAD, elle doit être perçue non seulement comme un organisme de réglementation, mais aussi comme un chef de file de la lutte concertée contre le dopage dans le monde du sport et en général, et de la protection des sportifs propres. Les Communications ont entrepris un exercice de planification visant à déterminer la situation actuelle de l'AMA, ses objectifs et les moyens de les réaliser, puis à mettre en place des critères pour évaluer sa performance. En définitive, les Communications soutiennent les priorités énoncées dans le plan stratégique quinquennal et les priorités annuelles et aident l'AMA à livrer le bon message aux bonnes personnes au moyen des bons canaux et à cibler la qualité plutôt que la quantité. Comme il s'agit d'un processus collaboratif, elle prévoit être en mesure d'échanger bientôt sur ce plan avec le président, le directeur général, les autres directeurs et les partenaires et espère, lors de la prochaine réunion, dévoiler la nouvelle stratégie, voire des indications de la façon dont l'AMA fait progresser le mouvement antidopage et protège les sportifs propres.

LE PRÉSIDENT dit qu'il très heureux d'accueillir M^{me} MacLean et qu'il est impatient de travailler avec elle et de prendre connaissance de sa stratégie.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

12. Fédérations internationales

– 12.1 Rapport sur le Symposium 2015 pour les organisations antidopage

M. DONZÉ dit qu'il présentera tous ses rapports (rapport du bureau régional européen, rapport sur les relations avec les FI et rapport sur le Symposium de l'AMA pour les OAD) en même temps.

Le bureau régional européen de l'AMA joue un rôle très précis en tant que principal point de contact avec les FI et les organisations qui les chapeautent, mais ses activités ne s'arrêtent pas là. Il entretient en effet des relations très étroites avec les autres organisations sportives européennes, dont le Comité olympique européen (COE), et est souvent en contact avec l'ORAD d'Europe de l'Est, la seule ORAD établie en Europe. Au cours des dernières années, le bureau a également renforcé considérablement la collaboration avec les gouvernements et les institutions intergouvernementales d'Europe, bien entendu avec le concours du siège social de l'AMA. À cet égard, il est très heureux que l'AMA ait créé un poste de directeur des relations avec les gouvernements et les ONAD en Europe, et recruté à cette fin une personne très compétente, qui entrera en fonction au début d'août à Lausanne. Il est persuadé que cette initiative contribuera à renforcer les relations déjà très solides avec les gouvernements, les institutions intergouvernementales et les ONAD d'Europe.

Le bureau régional de Lausanne s'est surtout consacré au cours des derniers mois à aider les FI à modifier leurs règles antidopage, avec le soutien du service des Affaires juridiques de l'AMA principalement. Les membres ont été à même de constater en effet que le nombre de FI n'ayant pas encore mis en œuvre des règles antidopage conformes au Code 2015 était très restreint. Le bureau a apporté sa collaboration aux FI en vue de la mise en œuvre et de l'application du Code, et ce, par l'entremise d'un éventail de canaux et de moyens, notamment des contacts directs. Il a aussi été très actif lors de la Convention SportAccord 2015 qui s'est tenue à Sotchi, en Russie, il y a quelques semaines, en plus d'avoir eu de nombreux échanges avec les FI et les organisations qui les chapeautent et de faire des présentations lors de leur assemblée générale et de leurs réunions. Le bureau a poursuivi sa collaboration avec les autres services de l'AMA au moyen de webinaires et d'autres ressources de soutien et a participé au développement de tous les projets et activités de l'Agence ayant une incidence sur les FI afin d'en assurer la compréhension et la bonne marche.

Lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, il a été beaucoup question des projets de collaboration FI-ONAD lancés de concert avec M. Koehler, du service des Relations avec les ONAD, et M. Ricketts, du service Standards et Harmonisation. On a essayé de faire du Symposium 2015 de l'AMA pour les OAD un tremplin pour optimiser les synergies et stimuler les rencontres sur place. Le lendemain, soit le 27 mars, six FI et six ONAD ont participé à une réunion très intéressante en vue d'entreprendre des discussions sur les moyens d'accroître la collaboration entre ces organisations. Les FI et les ONAD ont déjà établi de nombreux partenariats fructueux, mais il y a encore du travail à faire à cet égard. Cette première rencontre prometteuse sera suivie d'autres. Dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc, M. Koehler parlera plus tard de la réunion des ONAD qui a eu lieu à Montréal il y a quelques semaines, tandis que les FI poursuivront de leur côté les discussions entamées lors d'une réunion qui se tiendra le 23 juin à Lausanne. Tous les intervenants des FI et des ONAD se réuniront de nouveau le 15 octobre à Lausanne afin de cerner un certain nombre de principes et de mécanismes clés destinés à renforcer la coopération entre ces deux importants groupes de partenaires, et ce, au bénéfice de la lutte contre le dopage et des sportifs propres.

Les Jeux européens 2015 ont beaucoup fait parler d'eux. Comme les membres le savent, l'Europe était le seul continent n'ayant pas ses propres jeux; la première édition aura lieu du 12 au 28 juin à Bakou, en Azerbaïdjan. L'AMA a soutenu très activement le COE et le comité organisateur qui ont créé un programme solide et rigoureux. L'Agence, qui sera représentée par un observateur indépendant et une équipe affectée au soutien du programme, de même que par une équipe chargée de la sensibilisation des sportifs, espère que le programme antidopage de la manifestation sera durable. Elle espère également que les partenaires locaux, l'ORAD d'Europe de l'Est et l'ONAD d'Azerbaïdjan tireront parti de ces Jeux pour renforcer leurs propres activités.

Parmi les importantes initiatives mises en place récemment, mentionnons la collaboration avec des collègues et amis du CIO et de l'ASOIF afin de reprendre les travaux réalisés avant les Jeux de Londres 2012 et l'organisation en octobre prochain d'une rencontre préalable aux Jeux olympiques d'été de Rio. À cette occasion seront réunis toutes les FI des sports olympiques d'été, des intervenants de la lutte contre le dopage et peut-être des présidents de commissions médicales, ainsi que des représentants de Rio 2016, de l'AMA, du COE et de l'ASOIF qui s'emploieront à renforcer la collaboration et à optimiser les programmes antidopage en prévision du début des Jeux de Rio en août 2016.

Le dernier point mais non le moindre porte sur le Symposium 2015 de l'AMA pour les organisations antidopage, dont le bureau est responsable depuis 2012, et qui a pris beaucoup d'expansion au cours des dernières années. Le symposium, qui s'est tenu cette année du 24 au 26 mars, est devenu la plus importante manifestation annuelle organisée par l'AMA et le plus important rassemblement mondial des intervenants de la lutte contre le dopage. Pas moins de 470 participants représentant 180 OAD étaient présents cette année. L'AMA a mis à l'essai plusieurs nouvelles formules cette année, notamment en

prolongeant l'événement d'une journée, soit de deux à trois jours, comme le suggéraient des commentaires des participants des éditions précédentes. Elle a ainsi pu tenir une journée complète d'ateliers pratiques sur le Code mondial antidopage 2015. Parmi les nouveautés, on a aussi bénéficié, à la demande des participants aux symposiums antérieurs, de la présence des laboratoires accrédités par l'AMA lors du troisième et dernier jour de l'événement. Leur interaction avec les OAD s'est révélée très utile. Autre première, l'Agence a accueilli les médias lors de la première journée, donnant ainsi une vitrine à l'événement et permettant de connaître le point de vue des journalistes d'enquête. Le symposium a tiré parti de la participation du Comité des sportifs de l'AMA et d'OAD de partout dans le monde.

Si la participation a été exceptionnelle, le symposium s'est imposé principalement, selon le point de vue des participants, comme une excellente plateforme aussi bien pour le partage d'information, d'expérience et de confiance entre les divers acteurs du milieu que pour l'amélioration généralisée de la qualité des programmes antidopage et la protection des sportifs propres. Faisant écho aux commentaires officiels et non officiels reçus des participants, le bureau régional mettra en place de nouvelles initiatives lors de la prochaine édition qui aura lieu du 14 au 16 mars à Lausanne et est promise elle aussi à un grand succès. À cet effet, il travaille avec un petit comité directeur à l'établissement d'un ordre du jour et consultera les différents partenaires.

LE PRÉSIDENT note que le symposium a remporté un vif succès.

M. RYAN remercie l'AMA et M. Donzé pour leur participation conjointe avec le CIO et l'ASOIF à l'initiative visant à réunir en octobre les organisations responsables des 28 sports au programme des Jeux olympiques de Rio et l'ensemble des principaux partenaires afin d'assurer un effort concerté dans la lutte contre le dopage.

M. SCHNEIDER félicite l'AMA pour le travail qu'elle a effectué en vue de la promotion des programmes antidopage dans les pays européens et la collaboration soutenue au sein du groupe de travail, notant l'aide et le soutien apportés par les représentants européens au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'Agence.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les FI (y compris le rapport sur le Symposium 2015 pour les organisations antidopage).

13. Relations avec les ONAD / ORAD

M. KOEHLER dit qu'il souhaite insister sur certains points contenus dans son rapport, mais surtout sur certains éléments d'information qui n'y figurent pas parce qu'ils n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

Il a le plaisir d'annoncer que l'AMA en est aux dernières étapes de la mise en place d'une petite ORAD en Amérique du Sud qui englobera la Bolivie, le Paraguay, l'Équateur et le Pérou. Il aura plus d'information en novembre.

Il souligne la contribution financière de certaines organisations à la réussite des ORAD. Ainsi, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et des Technologies, le gouvernement japonais a soutenu les ORAD asiatiques au cours des dernières années et a versé 145 000 \$ US aux fins du développement des programmes l'année dernière. Pour sa part, le gouvernement australien a appuyé l'ORAD Océanie au cours des quatre dernières années au moyen d'une bourse de 60 000 \$ pour l'embauche de personnel et l'éducation, tandis que l'Agence antidopage de la Nouvelle-Zélande a versé une bourse pour les contrôles afin de maintenir un terrain de jeu équitable dans la région.

La Commission de la solidarité olympique a confirmé à l'AMA le versement de 200 000 \$ pour appuyer la mise en œuvre des programmes d'éducation des ORAD. Enfin, le gouvernement du Koweït et le Conseil olympique d'Asie (COA) ont convenu d'organiser la

quatrième conférence des ORAD en janvier 2016 en plus d'assumer tous les coûts d'hébergement et des repas pour les participants.

L'AMA tiendra des rencontres en juin avec l'Argentine afin de participer au développement de l'ONAD de ce pays. L'Argentine accueillera alors les Jeux olympiques de la jeunesse et, parallèlement, l'AMA évaluera les progrès réalisés par l'ONAD du Chili à ce jour.

En ce qui concerne l'Inde, l'AMA a déployé des efforts accrus pour contribuer au développement de ses programmes. Il y a un nouveau directeur général et l'AMA a tenté au cours des derniers mois de favoriser la création d'un partenariat avec l'Australian Sports Anti-Doping Authority (ASADA), mais n'y est pas parvenue. Elle a toutefois reçu un courriel la veille indiquant que l'Inde était prête à aller de l'avant. Si le dossier ne progresse pas, M. Koehler informera M. Bouchard des mesures que pourrait devoir prendre l'AMA.

Par ailleurs, des représentants de l'AMA se sont rendus en Égypte récemment en compagnie de M. Swigelaar du bureau régional d'Afrique. Plusieurs points à améliorer sont à signaler dans ce pays, allant de l'indépendance du conseil à la structure du programme de contrôles, en passant par la gestion des résultats et l'embauche de personnel. Malgré l'aide de l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS), il reste encore beaucoup de travail à faire en Égypte avant qu'un programme soit mis en place.

Il mentionne également le travail que l'AMA effectue auprès de l'institut pour les ONAD. Une rencontre productive a eu lieu avec les représentants à Lausanne et il pense que l'institut avance dans la bonne direction en ce qui concerne le soutien des ONAD.

Il souhaite donner un bref résumé des principales conclusions de la rencontre du groupe de travail ad hoc sur les ONAD qui a eu lieu le 30 avril et le 1^{er} mai. Il a tout d'abord été question de la collaboration entre l'AMA et les ONAD. Si, dans le passé, on pouvait avoir l'impression que les ONAD n'obtenaient pas toute l'attention qu'elles méritaient, ce n'est plus le cas et on pense maintenant que l'AMA consacre plus de temps aux ONAD, car elles représentent les principaux artisans de la lutte contre le dopage dans le sport. Elles ont quelques attentes à l'égard de l'AMA, car ce sont elles qui veillent quotidiennement à la protection des sportifs propres et réalisent la majorité des contrôles. Elles souhaitent que l'Agence maintienne l'équilibre entre les gouvernements et le sport et conserve son indépendance afin que les enquêtes soient menées rapidement et qu'un suivi constant soit assuré. Il a été convenu également qu'ADAMS serve de centre d'échange des données et que toute l'information y soit répertoriée pour assurer la protection des sportifs propres et la coordination de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. Il a été beaucoup question de la collaboration entre les ONAD et les FI. Il existe des différences entre ces organisations et il est important que l'autonomie des unes et des autres soit respectée, les ONAD s'occupant des contrôles et de la gestion des résultats, mais elles doivent travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun : la protection des sportifs propres. Un problème commun à toutes les OAD est le financement insuffisant. Le principal remède à ce problème passe par la convention de l'UNESCO, qui oblige les gouvernements à financer adéquatement les ONAD au lieu de constamment réduire les coûts. De fortes pressions ont été exercées sur les ONAD pour qu'elles commencent à mettre en œuvre la disposition du Code prévoyant que les sportifs étrangers soient contrôlés sur leur sol. Au cours de cette rencontre, l'AMA a appris que l'ASADA a affecté 10 % de ses ressources responsables des contrôles au contrôle des sportifs étrangers en Australie, une initiative que l'AMA aimerait voir se répéter dans toutes les ONAD. On s'est entendu aussi pour faire en sorte que l'AMA se concentre sur la qualité des contrôles effectués par les OAD plutôt que sur les résultats. Quant au TAS, les ONAD sont conscientes de son importance, mais estiment que les procédures sont devenues longues et coûteuses. Il serait utile que le TAS rende publiques toutes ses décisions pour qu'elles servent de référence aux intervenants qui doivent prendre des décisions. Les problèmes structurels du TAS doivent être réglés et on doit s'assurer que son indépendance est maintenue.

Enfin, deux autres recommandations ont été formulées, la première étant que le moment est venu d'aller de l'avant pour déterminer le nombre optimal de contrôles devant être effectués dans chaque pays afin de découvrir les meilleurs moyens de dissuasion et de détection. Cette démarche doit s'accompagner d'un examen du nombre de contrôles nécessaires et de la prévalence du dopage, afin d'obtenir un point de comparaison plus efficace, ainsi que d'une intensification de l'éducation et de la prévention dans tous les pays. Deuxièmement, les ONAD estiment qu'il est nécessaire d'adopter une approche plus solide et une stratégie de communication en matière de stockage des échantillons afin de déterminer le degré de dissuasion qui en découle. Voilà qui met fin à la présentation des conclusions du groupe de travail sur les ONAD et au résumé de son rapport.

LE PRÉSIDENT félicite M. Koehler pour le travail réalisé et dit qu'il est intéressant de voir que le Koweït accueillera à nouveau l'AMA. Il mentionne que la réunion tenue il y a deux ans avec la participation de l'ensemble des ORAD a été très fructueuse et a constitué un véritable pas en avant.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les ONAD/ORAD.

14. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

LE PRÉSIDENT dit qu'il est censé indiquer que le document est explicite et qu'aucun autre commentaire n'est nécessaire. Le rapport sur ADAMS rend bien compte des activités et du nombre de personnes en cause; les statistiques sont fondées sur un nombre modeste de 938 157 résultats d'analyse. Un membre du personnel pourra répondre aux questions éventuelles, mais il faut savoir que le compte rendu porte sur le système ADAMS actuel.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

15. Relations avec les gouvernements

M^{ME} JANSEN compte résumer brièvement les questions relatives à l'UNESCO, en commençant par les 177 ratifications. Les membres verront sur la diapositive que 18 pays n'ont pas encore ratifié la convention. L'AMA les encourage à finaliser le processus par l'entremise des membres du Conseil de fondation, des directeurs des bureaux régionaux et des ORAD. Elle dit que quatre pays ont grandement progressé et elle souhaite remercier le D^r Mitchell pour le travail qu'il a effectué en Océanie concernant Kiribati et les Îles Salomon, dont les documents sont en voie d'être acheminés à l'UNESCO. Le Honduras a effectué tout le processus et n'a plus qu'à acheminer le document à l'UNESCO. M^{me} Pesce et les membres du bureau régional et du Conseil de fondation ont joué un rôle capital dans ce dossier. Le document relatif à Djibouti doit être signé par le ministre des affaires étrangères, le directeur du bureau régional en Afrique du Sud ayant joué un rôle important dans l'avancement de ce dossier.

La Conférence des Parties aura bel et bien lieu à Paris les 29 et 30 octobre prochains. On y soulignera le dixième anniversaire de la convention et les ministres et les responsables de la lutte contre le dopage sont priés d'y assister pour démontrer un solide leadership et tenir des discussions sur la convention et son avenir.

L'UNESCO et l'AMA ont travaillé de concert en vue de préparer une conférence de haut calibre et, comme le directeur général l'a mentionné, l'AMA a apporté sa collaboration à l'égard d'importants points à l'ordre du jour. En vue d'une élection au bureau de la Conférence des Parties et au Comité d'approbation du Fonds volontaire,

l'UNESCO a envoyé un questionnaire accompagné d'un rapport sur la conformité à la convention à tous les États parties en avril. À ce jour, 76 États l'ont rempli et la date limite a été reportée au 18 mai. Les conclusions d'un rapport et d'un examen du système ADLogic de l'UNESCO seront publiées et un document sera préparé pour examiner le travail du bureau et renforcer son rôle futur. Un rapport sera également publié sur le Fonds volontaire de l'UNESCO et sur les modifications qui y sont envisagées.

Une rencontre a eu lieu le 28 avril au sujet du Fonds volontaire. Représentée au Comité d'approbation, l'AMA était présente dans un rôle de conseiller. Quinze projets ont été approuvés, soit 13 à l'échelle nationale et deux à l'échelle régionale, lesquels avaient été présentés par des ORAD. Le financement disponible dans le cadre du Fonds volontaire totalise 2,4 millions de dollars. Le Comité a fixé la date de sa prochaine réunion au 27 octobre, tout de suite avant la Conférence des Parties. L'AMA invite les parties à faire des demandes de financement avant août prochain auprès du Fonds volontaire afin de permettre l'exécution des formalités et le lancement des projets. Elle conclut en disant que le Fonds a contribué de façon importante aux travaux des gouvernements, des ONAD et des ORAD, principalement dans les domaines suivants : éducation sur la lutte contre le dopage, mentorat, développement des capacités et élaboration de politiques.

LE PRÉSIDENT note que l'UNESCO tiendra une importante réunion en octobre et demande s'il y a des questions pour M^{me} Janssen.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les gouvernements.

16. Standards et Harmonisation

M. RICKETTS indique qu'il parlera brièvement de deux volets du rapport Standards et Harmonisation. Il commence par la mise en œuvre du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), entré en vigueur le 1^{er} janvier, qui exige que toutes les OAD définissent un niveau minimum d'analyse pour des substances interdites, notamment l'hormone de croissance, l'EPO sous ses diverses formes et les facteurs de libération de l'hormone de croissance, dans un éventail de sports et de disciplines. Facultative dans le passé, cette mesure est maintenant obligatoire en vertu du Code. Le groupe d'experts désigné pour élaborer le document technique, qui compte deux nouveaux membres et a tenu sa première rencontre en février, a poursuivi ses travaux. Dans le cadre du processus de mise en œuvre du document technique, l'AMA sollicitera des commentaires des partenaires en juillet, lesquels seront passés en revue par le groupe d'experts lors de sa prochaine réunion à la fin août. Par la suite, des modifications, s'il y a lieu, seront recommandées lors des réunions de novembre. L'AMA est également en voie de préparer des rapports pour déterminer quels signataires n'ont pas encore entrepris l'analyse des substances interdites et, le cas échéant, demander des explications et proposer son aide au besoin. Il est encore trop tôt pour présenter des statistiques précises, mais les données des premiers mois sont encourageantes et l'AMA a constaté une intensification des contrôles applicables à ces substances dans les différents sports et leur mise en application par un plus large éventail d'organisations.

Le deuxième volet du rapport concerne les données annuelles sur les contrôles de l'AMA. Ces rapports statistiques, qui aident grandement à comprendre l'évolution des contrôles antidopage dans le sport et servent de guide aux partenaires, sont publiés depuis plusieurs années et ont été sans cesse améliorés. On y trouve le nombre d'échantillons analysés par les laboratoires accrédités par l'AMA en fonction de diverses catégories : sport, autorité de contrôle et laboratoire. Ils renferment également le nombre de résultats d'analyse anormaux dans chacune de ces catégories et les organisations concernées. Il prévoit publier le rapport peu après la diffusion d'une

version préliminaire aux OAD. Au sujet de ce rapport, l'AMA a reçu dans le passé des commentaires selon lesquels elle devrait présenter le nombre de violations des règles antidopage étant donné que tous les résultats d'analyse anormaux n'aboutissent pas nécessairement à une violation ou à une suspension, par exemple dans le cas d'une AUT valable. Dans cette optique, l'AMA prépare un rapport distinct qui remonte à 2013, année pour laquelle les données sont plus complètes que celles de 2014. Le rapport sur les contrôles indiquerait également le nombre de résultats d'analyse anormaux par sport et par autorité de contrôle, de même que le nombre ayant abouti à une violation des règles antidopage et les raisons pour lesquelles d'autres résultats n'ont pas donné lieu à une violation. Le nombre de cas en suspens serait également indiqué; comme il reste des cas de 2013 (il pense que 90 % environ des cas ont été réglés par l'AMA), ces données sont importantes et il espère qu'elles inciteront les organisations à les régler le plus rapidement possible. On trouverait également dans le rapport le nombre de violations des règles non liées à l'antidopage et à l'analyse d'un échantillon, par exemple, la possession, le trafic, etc., et le personnel d'encadrement des sportifs peut être visé. Pour ce qui est des données non analytiques, l'AMA doit recevoir les avis et les décisions et, en 2013, plus de 300 de ces violations des règles antidopage ont été enregistrées. Le rapport comblera donc un vide dans la présentation des statistiques pour les partenaires et pourrait susciter l'intérêt des médias.

LE PRÉSIDENT note que la préparation du document technique semble progresser dans la bonne direction.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et Harmonisation.

17. Bureaux régionaux

– 17.1 Lausanne

Voir le compte rendu sur les relations avec les FI.

– 17.2 Le Cap

M. SWIGELAAR informe les membres que le bureau régional a continué de compter sur les partenaires de la région pour faire progresser les programmes antidopage. Il souligne notamment les bonnes relations avec l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Union africaine. La Convention internationale du sport en Afrique (CISA) est un événement annuel très utile pour échanger avec les partenaires africains et internationaux. La conférence s'est tenue au Rwanda cette année et il est certain que M^{me} Bokel garde d'excellents souvenirs de son passage dans ce pays.

En septembre, Brazzaville, au Congo, accueillera les Jeux africains. L'AMA a fait équipe avec l'Union africaine, l'autorité responsable de la manifestation, et le comité organisateur local pour assurer la mise en place d'un programme antidopage viable, pertinent et exhaustif à cette occasion. L'AMA et l'Union africaine ont signé un protocole d'entente à cet effet. Le bureau s'est également assuré que les ORAD ont un rôle à jouer pendant les Jeux, et ce, afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience dans l'organisation de telles manifestations. Si les progrès ont été plutôt lents du côté des organisateurs, il table néanmoins sur la réussite de cet événement.

Au sujet de l'Égypte, dans la foulée des commentaires de M. Koehler, il note qu'il s'agit d'une grande nation sportive sur ce continent et, au vu de l'intérêt des autorités à l'égard de l'accréditation d'un laboratoire antidopage, la mise en place d'un programme antidopage rigoureux est un impératif. Il a constaté des progrès sur place, mais l'AMA doit continuer de travailler avec les partenaires de ce pays.

Le bureau régional a apporté un soutien très actif au gouvernement kényan, à la nouvelle ONAD, au CNO et aux autres partenaires pour faire en sorte que l'élaboration du

programme antidopage national progresse comme prévu. Le partenariat très positif avec les ONAD de la Norvège et de la Chine a démontré encore une fois la nécessité des partenariats dans la lutte contre le dopage. Le projet progresse de façon satisfaisante et l'AMA met en œuvre des initiatives de renforcement des capacités pour le personnel des ONAD qui font suite à une solide avancée sur le plan politique et à un soutien considérable du gouvernement kényan et des autres partenaires.

Le SAIDS a continué de faire équipe avec l'AMA pour apporter un soutien et une formation technique à l'ORAD Afrique Zone V.

Le SAIDS est présent dans le cadre d'une étude visant notamment l'établissement de relations informelles élargies. Le bureau régional a également collaboré avec cet institut dans le dossier du laboratoire Bloemfontein et des problèmes observés au cours des dernières années. La situation du laboratoire s'améliore, mais le bureau continue d'œuvrer pour que sa viabilité, sa gestion et ses systèmes techniques demeurent au-dessus de tout reproche, surtout compte tenu du fait qu'il est actuellement le seul laboratoire de sa catégorie en Afrique.

Il compte bien continuer à collaborer avec le SAIDS, dont il remercie les représentants pour leur appui constant et leur partenariat dans la lutte contre le dopage en Afrique.

– 17.3 Montevideo

M^{ME} PESCE dit que la description détaillée du travail fait en Amérique latine est présentée dans son rapport. Au cours du dernier mois, le bureau a intensifié la collaboration avec les pays sud-américains dont les règles ne sont pas encore conformes au Code. Quatre-vingt-trois pour cent des pays de la région ont adopté des règles parfaitement conformes et le bureau fait un suivi auprès des sept derniers pays qui sont engagés dans le processus. Heureusement, 22 des 41 pays de la région font partie d'une ORAD, ce qui facilite grandement l'harmonisation. Le Fonds volontaire, en vertu duquel 56 projets ont été approuvés dans la région à ce jour, est le canal privilégié pour l'éducation et la sensibilisation en matière d'antidopage, en particulier auprès des jeunes sportifs et des milieux sportifs. En coordination avec le gouvernement du Venezuela, le bureau a organisé le quatrième Séminaire légal sud-américain sur le dopage, auquel ont participé activement les avocats des ONAD sud-américaines. L'événement a fourni une excellente occasion de renforcer les capacités dans la région et d'informer les intervenants de l'avancement des programmes.

Elle présente une courte vidéo illustrant les moments forts du séminaire et l'enthousiasme des participants, le tout sur fond de musique du Paraguay.

LE PRÉSIDENT note que les séminaires semblent avoir été des occasions de grandes réjouissances et dit que la musique y était peut-être pour quelque chose.

M. TAMASHIRO souhaite remercier l'AMA pour son ouverture face à l'Amérique du Sud. Il est très important pour les pays sud-américains de pouvoir organiser des séminaires et de tenir des échanges qui profitent à toute la région. Le bureau a le mandat de continuer à former des spécialistes dans les différentes commissions. Le Pérou, qui déploie des efforts considérables pour accueillir le premier séminaire latino-américain sur la médecine, souligne l'engagement de tous les directeurs de l'AMA qui seront présents à cette occasion et sera heureux de les accueillir. Les attentes élevées des professionnels du domaine se manifesteront d'abord par un plan stratégique favorisant la réalisation de l'objectif de l'AMA d'un sport sans dopage.

M. DIAZ informe le Conseil de fondation qu'il parle au nom du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE), qui compte deux agences régionales, l'une dans les Antilles et l'autre en Amérique centrale, en plus de cinq agences nationales. Il fait écho au commentaire de son collègue péruvien et remercie l'AMA et le bureau régional de Montevideo pour leur travail. Tout en insistant sur l'importance que ces séminaires revêtent pour toute la région, il souligne que l'AMA aide ainsi les professionnels à améliorer leurs méthodes de travail et leur permet d'échanger ainsi que

de faire un suivi à l'égard des défis et des occasions qui se présentent à chacune des agences nationales et régionales. En terminant, il félicite le personnel de l'AMA qui assure une communication constante avec les différents pays.

LE PRÉSIDENT dit qu'il est conscient de tout le travail qui a été accompli et que l'AMA est heureuse d'apporter la contribution la plus utile possible.

– **17.4 Tokyo**

M. HAYASHI indique que le bureau d'Asie et d'Océanie a aidé et encouragé les signataires de la région à mettre en œuvre le Code 2015 avec la collaboration d'un réseau d'importants partenaires, les ORAD, le Mouvement sportif, les gouvernements, l'UNESCO et les ONAD. L'ORAD est un partenaire essentiel, puisqu'elle représente la quasi-totalité des pays de la région. La promotion des programmes antidopage dans la région passe d'ailleurs par sa structure et ses activités. Le Mouvement sportif, par l'entremise du COA et des CNO d'Océanie principalement, a aussi été un partenaire important en mettant à la disposition de l'ORAD divers mécanismes de renforcement des capacités, notamment dans le cadre des programmes d'échange d'agents de contrôle du dopage (ACD) internationaux et d'autres programmes de sensibilisation.

Les OAD ont assuré une forte présence lors des différents événements sportifs et jeux. Les gouvernements ont aussi joué un rôle significatif, non seulement quant au financement mais également au soutien apporté aux OAD. Les rencontres intergouvernementales annuelles incitent les gouvernements à remplir leurs rôles et leurs responsabilités aux termes du nouveau Code et de la convention internationale de l'UNESCO. L'UNESCO a d'ailleurs fourni un appui indispensable au programme de développement régional de l'AMA. Grâce à la ratification de la convention, les gouvernements ont accès aux outils nécessaires à l'élaboration des programmes, tandis que le fonds de l'UNESCO leur permet d'obtenir les programmes à mettre en œuvre. Dans la région, deux pays sur trois ont déjà bénéficié de ce fonds. Il apprécie le soutien de l'UNESCO et souligne les activités de leadership avancées des ONAD ainsi que les initiatives mises de l'avant notamment par l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Chine et la Corée. En terminant, il remercie le gouvernement japonais et la JADA d'avoir accueilli la conférence internationale sur l'industrie pharmaceutique et l'antidopage. Il présente une vidéo d'une minute au Conseil.

LE PRÉSIDENT dit que des félicitations particulières doivent être adressées à la JADA et au ministère pour leur contribution à la conférence internationale, qui a remporté un vif succès. Du point de vue de l'AMA, il en est assurément ressorti des éléments très positifs.

DÉCISION

Il est pris note des rapports des bureaux régionaux.

18. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT fait observer que le Libéria pourrait se retrouver dans la même situation qu'il a mentionnée plus tôt au sujet de la Sierra Leone.

Il remercie tous les membres pour leur participation et adresse des remerciements particuliers à M. Howman et au personnel très professionnel pour l'efficacité avec laquelle les réunions ont été menées. L'AMA a beaucoup accompli lors de ses réunions du Conseil de fondation et l'interaction entre le personnel et les membres a été exceptionnelle. Il remercie les interprètes et dit que la prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu à Copenhague en septembre et que le Comité se réunira ensuite en novembre à Colorado Springs. M. Hybl et les membres de son personnel étaient présents, mais ont dû repartir ce matin et il est certain qu'un accueil très chaleureux sera réservé à l'AMA. Par un heureux hasard, les membres pourront célébrer à cette occasion le quinzième

anniversaire de l'établissement de l'agence antidopage des États-Unis. Il souhaite à tous les membres un bon voyage de retour et les remercie de leur contribution. Il déclare ensuite la séance levée.

DÉCISION

Comité exécutif - 16 septembre 2015,
Copenhague, Danemark;
Comité exécutif - 17 novembre 2015, Colorado
Springs, É.-U.;
Conseil de fondation - 18 novembre 2015,
Colorado Springs, É.-U.;
Comité exécutif - 11 mai 2016, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation - 12 mai 2016, Montréal,
Canada;
Comité exécutif - 21 septembre 2016,
Varsovie, Pologne.

La séance est levée à 14 h 30.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA